

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



0

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

1^{ère} SESSION ORDINAIRE 2014

=====
COMMISSION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION,
DE LA FORMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

~~PROJET DE RAPPORT~~

Sur

« Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? »

Le Rapporteur
M. Mamadou DIOUF

Le Président
M. El Hadji Momar SAMB

avril 2014

SOMMAIRE

Sigles, abréviations et acronymes.....	03
Introduction Générale.....	04
I. Etat des lieux.....	07
1.1. Origines des crises et / facteurs pré disposants.....	07
1.1.1. Espace scolaire : cycle fondamental - moyen / secondaire – enseignement technique et de formation professionnelle	07
1.1.2. Espace universitaire : enseignement supérieur.....	08
1.2. Facteurs déclenchants et amplifiants les crises.....	09
1.3. Conséquences des crises.....	12
1.4. Structures de médiation existantes.....	13
1.4.1. A l'interne dans l'espace scolaire.....	13
1.4.2. A l'interne dans l'espace universitaire.....	14
1.4.3. Au niveau national de l'initiative des partenaires de l'école.....	15
1.5. Bonnes pratiques	17
II. Recommandations.....	18
2.1. Recommandations générales pour des stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises.....	18
2.2. Recommandations particulières.....	21
Conclusion.....	24

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BAC	: Baccalauréat
BFEM	: Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	: Bureau International du Travail
CEM	: Collège d'enseignement moyen
CFPT/SJ	: Centre de Formation Professionnelle et Technique/Sénégal-Japon
CNDS	: Comité national du dialogue social
CNEPT	: Coalition nationale pour l'éducation pour tous
COSYDEP	: Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique
COUD	: Centre des Œuvres universitaires de Dakar
FENAPEES	: Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et d'Etudiants du Sénégal
LMD	: Licence-Master-Doctorat
PAQUET	: Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PATS	: Personnel Administratif, Technique et de Service
PDEF	: Programme décennal de l'éducation et de la formation
SAED	: Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
UCAD	: Université Cheikh Anta DIOP
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGB	: Université Gaston Berger
USAID	: Agence des États-Unis pour le développement international
UT	: Université de Thiès
UVS	: Université Virtuelle du Sénégal

INTRODUCTION GENERALE

L'éducation est le socle du développement. Ainsi, outre son caractère obligatoire édicté par de nombreux textes internationaux en vigueur, renvoyant aux Etats la responsabilité première de leur réalisation et les progrès réalisés des indépendances à nos jours dans plusieurs Etats Africains, l'adaptation et l'efficacité des systèmes d'éducation restent des défis majeurs dans l'orientation de nos politiques publiques.

Les engagements de l'Etat du Sénégal en matière d'éducation auprès de la communauté internationale et régionale avec son adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.) et au Pacte pour une Afrique Digne des Enfants, justifient toutes les nouvelles orientations prises, en adoptant, la décennie passée, le Programme Décennal de Développement de l'éducation et de la formation (PDEF).

Les réformes initiées visaient essentiellement le relèvement substantiel des taux de scolarisation pour tous les niveaux d'enseignement, l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système. En somme, l'orientation vers l'amélioration de l'accès de la qualité et de la gestion de l'éducation et de la formation, dans une perspective de scolarisation universelle en 2015.

Sur le plan pédagogique, pour corriger les dysfonctionnements et renforcer les acquis positifs du système, différentes mesures ont été préconisées :

- la réforme curriculaire (*généralisation progressive du curriculum de l'enseignement élémentaire et développement d'un système d'évaluation des apprentissages selon l'APC ; mise en œuvre du curriculum amélioré de l'enseignement moyen ; développement de 11 programmes de formation professionnelle et technique selon l'APC ; généralisation progressive du système LMD dans les universités...*) ;
- La réforme relative à l'organisation, au pilotage et à la gestion du système (*mise en place et redynamisation des organes de gestion du PDEF pour renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion du secteur ; consolidation de la gestion décentralisée à travers le BCI pour les collectivités locales et la contractualisation avec les Agences Régionales de Développement (ARD) ; renforcement du dialogue social avec les différents partenaires à travers des cadres de concertation et l'amorce de la réactualisation de la Charte du partenariat ; maintien effectif de l'effort financier de l'Etat et des Partenaires Techniques Financiers*).

L'évaluation de ce programme a fait état des limites et interpelle la responsabilité de tous les acteurs sur des constats majeurs relatifs :

- à l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre d'éducation et de formation ;
- aux déficits importants en infrastructures scolaires ;
- à la faiblesse de la qualité des enseignements ;
- au pilotage pédagogique et à la gestion administrative, inappropriés.

A ces limites s'ajoutent de nouveaux défis découlant de l'adoption, en 2013, du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF), à l'horizon 2025, séquencé en trois phases.

Au surplus, les recommandations issues de la Concertation nationale pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Sénégal tenue en avril 2013 ont fait l'objet d'un Conseil présidentiel, en août 2013, au cours duquel 11 mesures phares ont été édictées pour réformer en profondeur l'enseignement supérieur et la recherche, avec une volonté ferme des pouvoirs publics de faire du Sénégal un campus régional.

De surcroît, les Assises pour la réforme de l'éducation nationale ont démarré leurs travaux dans les régions et les commissions thématiques sont à pied d'œuvre.

Toutefois, les crises récurrentes qui secouent le système éducatif Sénégalais, dont les origines sont multidimensionnelles, constituent de réelles menaces pour la réalisation des nouvelles ambitions des pouvoirs publics Sénégalais, en matière de développement économique et social. Elles continuent également à exposer l'école publique Sénégalaise au discrédit au regard de la baisse du niveau constatée à toutes les strates du système.

En effet, depuis près d'une décennie, notre système éducatif est en proie à une crise profonde et complexe. Il est marqué par des grèves cycliques des enseignants, élèves et étudiants, ou des personnels administratifs, techniques et de service des établissements scolaires et universitaires.

La crise a atteint un tel paroxysme que l'on voit éclater des scènes de violence les plus hallucinantes en milieu scolaire et universitaire. En effet, à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, des bus sont retenus et calcinés, des enseignants séquestrés, violentés ou chassés du campus, des bâtiments publics brûlés, des bureaux saccagés.

Par ailleurs, l'on a pu observer des étudiants s'armer de coupe-coupe, constituer des milices pour s'en prendre à leurs propres camarades, lors d'élections de dirigeants des Amicales.

Dans certains établissements secondaires, ce sont des élèves qui empêchent l'administration du lycée de tenir une rencontre ou des enseignants qui s'opposent violemment à son fonctionnement.

Une telle situation rend inopérants les importants investissements consentis au bénéfice de l'Education et de la Formation pour lesquelles l'Etat consacre 40% de son budget de fonctionnement. C'est un tel constat qui a fondé l'urgence pour notre Institution de développer une réflexion et des initiatives en vue de proposer des voies de sortie de ces crises cycliques et de bâtir, dans notre pays, un enseignement de qualité dans un environnement stable.

Les performances attendues du système éducatif Sénégalais sont fonction de la qualité de l'offre pédagogique, des infrastructures (installations et équipements), des enseignants, du modèle de gouvernance en vigueur et du climat social. Ainsi, les grèves récurrentes ont un impact défavorable sur la qualité des produits du système.

Aussi importe-t-il de voir, après l'exposé des crises et des facteurs qui les déterminent, comment construire autour de l'École et de l'Université, un consensus national à même d'installer de manière durable la stabilité indispensable à la performance de notre système éducatif, si on veut lui éviter le chaos.

Car, comme l'affirme Platon (vers 427 - 348 avant J.C.), « *lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la TYRANNIE* ».

I. ETATS DES LIEUX

Cette partie comporte essentiellement les éléments de constat, d'analyse des origines des crises ou facteurs prédisposants, des facteurs déclenchants et amplifiants, des conséquences des crises, des dispositifs et expériences de médiation existants et des bonnes pratiques pouvant faire l'objet d'une modélisation.

1.1. ORIGINES DES CRISES ET / OU FACTEURS PREDISPOSANTS

Dans l'espace scolaire et universitaire, les crises souvent enregistrés découlent de plusieurs facteurs et se caractérisent différemment selon les niveaux et les acteurs (élèves, enseignants, professeurs, agents des administrations des Universités.....).

1.1.1. Facteurs spécifiques à l'espace scolaire

Les enseignements tirés des différentes actions de médiation et de concertation montrent que l'absence d'un climat social apaisé au niveau scolaire résulte d'un certain nombre de manques dont les acteurs de l'éducation nationale se plaignent toujours.

• *sur le plan pédagogique :*

- ☞ l'organisation de cours particuliers de renforcement payants par les professeurs est souvent mal perçue par les élèves qui pensent que cela peut être source de discrimination entre les élèves ;
- ☞ l'exiguïté des locaux entraîne une surcharge des classes. Dans certains Collèges d'enseignement moyen (CEM) de la banlieue de Dakar, l'on retrouve des classes de plus de 100 élèves ;
- ☞ des constructions scolaires inachevées et insuffisantes, malgré la multiplication des lycées de proximité (108 nouvelles créations en 2011).
- ☞ des abris provisoires durables servant de salles de classe et l'insuffisance des installations et des équipements. Ce déficit a parfois un impact direct sur la qualité de l'enseignement et porte un coup à la motivation des enseignants et des élèves.

A titre d'exemple :

- la plupart des nouveaux lycées sont encore dans des abris provisoires (cf. PAQUET, p.43) ;
- certains lycées sont éclatés dans plusieurs sites. C'est le cas du Lycée de Ross Béthio dispersé sur 4 sites différents : des locaux prêtés par la SAED qui accueillent le proviseur, un CEM qui accueille le Censeur et des surveillants, une école arabe (prêtée) et une école primaire. Une situation qui peut nuire au bon fonctionnement du lycée ;
- les taux de réussite aux examens de fin d'année sont moyens ou médiocres (Taux de réussite au BFEM 53,2 %, BAC 38,4 %, en 2011 (Paquet, p.36).

- *sur le plan social et de la gouvernance :*

- ☞ des incohérences notées dans le système, du non respect des principes et valeurs exigibles, de l'inexistence d'une culture de responsabilisation collective et d'un cadre de dialogue permanent ;
- ☞ une gouvernance opaque des ressources générées dans certains établissements techniques et professionnels par l'administration de ceux-ci peut occasionner une crise et amener les enseignants à entrer en rébellion et à aller en grève ;
- ☞ l'inexistence de services sociaux scolaires adaptés, notamment dans les collèges et des lycées du Sénégal ;

1.1.2. Facteurs spécifiques à l'espace universitaire

Outre les réformes introduites sur le plan pédagogique et l'imprécision de certaines dispositions relatives à la gouvernance et aux franchises universitaires, les acteurs de l'enseignement supérieur relèvent :

- *sur le plan pédagogique :*

- ☞ que les infrastructures, installations et équipements des universités sont insuffisants et certaines ne disposent pas des commodités requises, sur le plan pédagogique, pour un bon déroulement des enseignements-apprentissages.

A titre d'exemple :

- l'Université de Thiès a loué 18 immeubles à un coût dépassant 30 millions par mois, au moment où l'on constate un déficit criard d'information sur l'achèvement des travaux en cours au niveau de l'UGB confrontée de plus en plus à cette même exigüité de ses locaux. Les travaux entamés depuis 2010 n'ont pas encore été achevés. De ce fait, les logements prévus pour les enseignants de l'UGB servent présentement de bâtiments administratifs pour pallier le manque de bureaux pour les enseignants. Les amphithéâtres sont pleins à craquer sans aération favorisant ainsi des conditions intenable d'étude pour les étudiants. Les salles de classe de 100 places accueillent 200 étudiants ou plus ;
- l'UCAD illustre et concentre toute l'hypertrophie de ce déficit en infrastructures et en obsolescence des équipements avec une situation des effectifs estimés à plus de 87 000 étudiants pour une capacité d'accueil ne dépassant pas 15 000. La vétusté, l'exigüité et l'insuffisance des locaux en faculté de lettres sont des faits observables : 15 salles de cours pour plus de 30 000 étudiants.
- ☞ l'inadéquation entre les textes et la pratique dans la conduite des enseignements apprentissages et l'encadrement pédagogique des étudiants (90% des cours magistraux sont administrés par des assistants ou maîtres assistants...);
- ☞ l'absence de formation et de motivation, l'insuffisance des personnels formateurs et d'encadrement, les surcharges qui résultent de cette situation engendrent un climat

de tension permanente et remettent en cause la qualité des produits issus de plusieurs établissements ;

- ☞ la discrimination des étudiants Sénégalais avec la privatisation de certaines offres de formation au niveau des facultés de médecine et des sciences économiques et de gestion.

Autant de facteurs justifiant la faiblesse du taux de réussite qui dépasse rarement 20%, dans la plupart des facultés de l'UCAD qui ne dispensent pas un enseignement de qualité, en adéquation avec les exigences pédagogiques des réformes préconisées avec l'introduction du système LMD.

- **sur le plan social et de la gouvernance :**

- ☞ la précarité des conditions sociales des enseignants du supérieur : 60 000 F CFA d'indemnité de logement pour des Professeurs de rang A, la modicité des pensions de retraite, même pour ceux qui ont fait plus de 40 ans de service, la mauvaise qualité de la prise en charge médicale, les retards dans le paiement des salaires et indemnités, etc.
- ☞ le sous équipement et l'insuffisance du personnel des services médicaux des universités (parfois 1 médecin pour 10 000 étudiants) ;
- ☞ l'insuffisance de la capacité d'hébergement du campus social, de la qualité de la restauration et des offres du service médical. La situation est dramatique : on retrouve 75 étudiants pour 01 lit. Ces derniers se retrouvent souvent à 12 dans une chambre. A l'UGB, le campus social reçoit, jusqu'à 4, 5, et même 6 étudiants par chambre ;
- ☞ l'insuffisance et l'inefficience de la gestion des budgets votés pour les universités et l'absence d'une vision commune sur les contrats de performance. Ces faiblesses occasionnent des retards récurrents de paiement des salaires des personnels et une prise en charge déficitaire du fonctionnement des universités dans tous les domaines ;

1.2. FACTEURS DECLENCHANTS ET AMPLIFIANTS LES CRISES

Pour les facteurs déclenchants, il convient de relever, dans les deux espaces pris globalement et en partant des acteurs eux-mêmes, les éléments qui suivent :

- **Chez les enseignants :**

- ☞ le non respect des accords et/ou protocoles signés entre l'Etat et les syndicats d'enseignants ou leurs cadres unitaires et les tentatives fréquentes des pouvoirs publics de revenir sur les acquis installent une crise de confiance et constituent des facteurs qui peuvent précipiter les perturbations du système ;
- ☞ la faiblesse des budgets de fonctionnement des établissements scolaires et universitaires conduit les professeurs à rechercher de ressources additionnelles souvent au détriment de leurs missions essentielles d'enseignements, de formation et de recherche ;

☞ les retards dans le paiement des salaires et indemnités des travailleurs (enseignants et personnels administratifs).

- **Chez les étudiants et élèves :**

☞ le retard dans le paiement des bourses constitue pour les étudiants le facteur le plus courant pour déclencher leur colère et les amener à user de violence, quelquefois spectaculaire, pour se faire entendre ;

☞ le manque de motivation du personnel de service et le déficit en ressources humaines (enseignants, personnel administratif, tuteurs pour l'encadrement rapproché des étudiants au regard des nouveaux défis de la réforme) ;

☞ l'indisponibilité de la plupart des Professeurs de rang A et Maîtres de Conférence et la négligence dans la correction des copies justifient parfois les nombreux cas d'échec et constituent souvent des facteurs de déclenchement d'une grève ;

☞ l'opacité dans la gouvernance de l'université, des facultés et des départements, conduit parfois à des décisions arbitraires comme la suppression des Amicales ;

☞ la démolition des pavillons du campus social, l'absence d'un système d'information accessible et partagé sur la gestion des ressources de chaque entité donnée, surtout avec la hausse des frais d'inscription. Ces mesures non concertées déclenchent des mouvements d'humeur qui peuvent exploser dans la rue ;

☞ le non respect des franchises universitaires est parfois source de confrontation avec les forces de sécurité ;

☞ le manque de professeurs dans les matières fondamentales, surtout en classes d'examen est cause de déclenchement des grèves chez les élèves du Moyen secondaire ;

☞ l'absence des enseignants pour fait de grève est également une raison pour les élèves de se mettre en mouvement et de manifester leur colère dans la rue pour exiger le retour des professeurs en classe.

· S'agissant des facteurs amplifiants :

- **Chez les enseignants :**

☞ le constat le plus largement partagé par tous les personnels en milieu scolaire comme universitaire est **la frustration** qui anime les enseignants et autres travailleurs du système. Une très grosse frustration accumulée pendant des années de non dialogue, d'incompréhension, d'iniquité dans les traitements salariaux, indemnitaires ou de carrière des agents, de l'éducation nationale au supérieur.

☞ Ce sentiment a plusieurs sources, selon les différents acteurs interrogés : outre la question des salaires, il y a également les mesures prises unilatéralement par les pouvoirs publics, la non concertation sur plusieurs questions relevant du domaine

de compétence des enseignants et qui leur fait dire que « les gouvernants ne respectent pas les enseignants ! » ou que « l'éducation est le cadet de leurs soucis ! » ;

- ☞ l'émiettement du mouvement syndical favorise la multiplication des pôles de surenchère et hypothèque l'efficacité des négociations ainsi que le suivi des accords signés avec l'Etat ;
- ☞ l'apparition de **collectifs** dans les différents niveaux, en marge des organisations syndicales légalement constituées et qui tentent de porter des revendications spécifiques ;
- ☞ L'émergence de corps nouveaux dans tous les ordres d'enseignement sans statut valorisant, à la carrière floue et effectuant le même travail que leurs collègues titulaires ;
- ☞ la posture d'extériorité des personnels enseignants, techniques et de service vis-à-vis de l'école et de l'université : tous ces acteurs considèrent l'école et l'université comme étant celles de l'Etat et qu'eux ne seraient que des « ouvriers » devant y travailler pour se faire payer. Ils ne se sentent pas responsables de leur échec.

Autant de ressentiments qui traduisent une **crise de confiance** des personnels enseignants et de recherche dans tous les ordres d'enseignement vis à vis des pouvoirs publics.

Dans les échanges avec les enseignants, l'un d'eux aura ces mots pleins de sens « votre école... ». C'est à l'Etat de financer l'éducation quel qu'en soit le coût, de répondre à leurs droits et exigences, eux se contentant de faire leur travail et s'il le faut en restreignant leur intervention pédagogique dans les limites strictes que posent les textes, sans égard aux exigences du déficit en personnel et la demande criarde d'encadrement des étudiants.

• **Chez les étudiants et élèves**

C'est le même sentiment que l'on retrouve **chez les étudiants**, quand bien même ceux-ci ont encore d'autres raisons relevant de leur vécu, de leurs angoisses face à un monde où ils n'espèrent pas trouver un emploi pour s'intégrer, de la faim qui tenaille nombre d'entre eux, de cet esprit de violence né des luttes quotidiennes qu'ils sont obligés de mener pour se faire une place dans la salle de cours, dans l'amphithéâtre ou au restaurant, etc.

A cela s'ajoute :

- ☞ la persistance d'une crise de confiance entre les autorités et les étudiants qui suspectent leur administration de mauvaise gestion ;
- ☞ le non respect, depuis 2011, du droit de participation des étudiants des facultés des lettres, des Sciences et techniques et des Sciences Juridiques, au processus de prise de décision les concernant au niveau des assemblées des facultés et de l'université ;
- ☞ le déficit d'information sur les modalités pédagogiques et sociales de la réforme, notamment les nouvelles procédures de certification des connaissances pour le passage au niveau supérieur, le mode d'administration des bourses et aides dédiées aux étudiants ;

- ☞ l'inadéquation entre les conditions d'études des étudiants et les exigences de la réforme dont la mise en œuvre est précipitée ;
- ☞ la gestion des orientations et le désarroi actuel des milliers de bacheliers nouvellement orientés au niveau de l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) ;
- ☞ le cloisonnement de la plupart des départements de l'UCAD astreint les étudiants dans un format classique d'apprentissage et limite leurs chances d'être opérationnels au terme de leurs études ;
- ☞ l'insuffisance des réponses pédagogiques et sociales aux besoins des personnes en situation de handicap ;
- ☞ l'affaiblissement de l'autorité de l'administration et des professeurs face aux étudiants et élèves et la crise de confiance qui accompagne la crise des valeurs sociétales font le lit de la confrontation et de la violence ;
- ☞ l'absence d'une organisation crédible et légitime coordonnant les différentes structures représentant les étudiants est un obstacle à une concertation rationnelle et efficace entre les autorités administratives des universités et les étudiants d'une part et d'autre part entre ceux-ci et les pouvoirs publics.

1.3. CONSEQUENCES DES CRISES

La persistance de la crise et de la violence dans l'espace scolaire et universitaire constitue une menace permanente sur le système et affaiblit l'autorité des professeurs et des administrations scolaires comme universitaires.

Elle installe durablement l'anarchie et à terme le chaos dans l'espace scolaire et universitaire, après avoir insidieusement participé à élargir le fossé des déficits pédagogiques difficile à combler.

Une étude de la Coalition des synergies pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP) faisait remarquer que « sur les 6 dernières années, les apprenants ont cumulé un déficit horaire d'environ 700 heures, soit près d'une année scolaire » (cf. Note introductive de la COSYDEP à l'audition portant sur l'étude sus-indiquée).

- ☞ le quantum horaire nécessaire pour asseoir les compétences requises pour un niveau donné ou un diplôme donné risque de ne pas être atteint créant ainsi un déficit irrattrapable ;
- ☞ la qualité des enseignements s'effondre petit à petit et risque de compromettre la qualité des produits du système éducatif ;
- ☞ la décrédibilisation de l'enseignement, surtout public, grandit et amène les parents d'élèves à sortir leurs enfants du public pour les inscrire dans le privé ;
- ☞ le discrédit qui risque, à terme, d'impacter sur la reconnaissance de nos diplômes dans le monde ;

- ☞ les cadres formés dans les établissements publics risquent d'être moins compétitifs sur le marché africain et mondial ;
- ☞ les personnels enseignants ne se sentent pas responsables de l'école et de ses échecs et laissent le chaos s'installer au détriment des élèves et des étudiants dont l'avenir est ainsi compromis ;
- ☞ la compromission de la formation des élèves et des étudiants met en péril l'avenir même de la nation dans un monde de compétition farouche.

1.4. DIPOSITIFS ET EXPERIENCES DE MEDIATION

Devant le développement de ces crises et conflits parfois exacerbés, les acteurs de l'école comme ses partenaires ont eu à développer des initiatives pour les prévenir, les gérer ou les résoudre au mieux au bénéfice des acteurs concernés et de l'école.

1.4.1. Dans l'espace universitaire

- *Le Médiateur (UCAD)*

Seule oreille attentive aux préoccupations des étudiants, sollicité quotidiennement, le Médiateur est une « institution » mise en place par les autorités de l'UCAD pour juguler les conflits permanents qui se font jour dans l'espace universitaire.

Cependant, il ne jouit pas de l'autorité nécessaire, fondée sur une légitimité reconnue par les acteurs du monde universitaire, lui permettant de gérer ou de résoudre les conflits de manière efficace.

Il est plutôt une autorité morale doublée d'une sorte « d'œuvre sociale ambulante » n'ayant pas les moyens suffisants (près de 5 millions pendant 4 ans) pour faire face à tous les problèmes qui lui sont soumis par les étudiants. Et c'est cette aura qui lui donne la capacité de répondre à certaines demandes des étudiants.

- *Conseil de l'Université de Thiès*

Née en 2005, l'UT n'est jusqu'à présent pas localisée dans un lieu précis. Elle est éclatée en plusieurs sites, dans plusieurs quartiers et jusqu'à Bambey. 90% des locaux sont loués. Elle partage avec les universités de nouvelle génération tous les déficits déjà identifiés.

L'innovation introduite dans la gouvernance de l'UT réside dans la mise en place d'un Conseil d'administration où tous les acteurs sont représentés : l'administration (Recteur, etc.) les PER, les PATS et les Etudiants. Les Amicales des étudiants fonctionnent et sont coiffées par une Conférence des Présidents des Amicales.

Des réunions mensuelles sont organisées pour faire le point sur les questions d'ordre pédagogique et social. Un tel dispositif permet de circonscrire les différents problèmes afin de prévenir les crises ou conflits éventuels.

Il est également institué un Bureau d'accueil et d'orientation des nouveaux bacheliers géré à 80% par les étudiants dont la formation aux techniques adaptées à cette tâche est assurée par l'administration de l'université.

- *L'expérience de l'UGB*

Pour prévenir les crises à l'université et faire respecter le règlement intérieur, les autorités de l'UGB ont initié des rencontres avec les étudiants et, à la suite de la crise violente de 2011, elles ont produit, à 7 000 exemplaires, le « Livret de l'étudiant » comportant un texte sur les franchises universitaires, pour mieux sensibiliser les étudiants sur leurs droits et devoirs au sein de l'UGB.

Par ailleurs, les autorités ont eu à engager les étudiants dans des activités au service de la communauté, à travers des cours de renforcement dispensés par ces derniers au profit des élèves dans certains lycées de la zone ou à travers des travaux d'aménagement des espaces verts. Ce sont là des stratégies consistant à occuper les étudiants, à les faire participer à la vie de la communauté et à celle de leur propre cadre d'étude et de vie. Cette responsabilisation a pour effet de ne pas laisser du temps à des préoccupations purement corporatistes et pour vertu, de renforcer les valeurs de civisme et de citoyenneté.

Ainsi, dans la nouvelle gouvernance qu'elles veulent instaurer, les autorités de l'UGB ont tenu des réunions de partage entre le Recteur et les PER, d'une part et d'autre part entre le Recteur et les PATS. L'administration de l'université entend mettre en place une structure de médiation qui regrouperait les PER, les PATS, des Imams et des chefs de quartier.

1.4.2. Dans l'espace scolaire

- *le Gouvernement scolaire*

Il existe au sein du lycée John Fitzgerald Kennedy un gouvernement scolaire mis sur pied au cours de l'année scolaire 2013-2014 avec comme coordonnateur, un professeur du lycée. Tous les niveaux, de la 6^e à la terminale, y sont représentés.

La constitution du gouvernement a suivi toute une procédure : les délégués de chaque classe forment une assemblée qui va nommer, devant le corps professoral et administratif, la présidente et les ministres en fonction de leur discours-programme.

Si ce gouvernement dispose d'un ministre chargé du cadre de vie pour régler les conflits entre élèves et vient en aide aux élèves démunies, il ne lui est pas conféré une fonction s'occupant des crises au niveau de l'établissement impliquant les autres acteurs.

Au lycée Seydina Limamou Laye qui compte 6 000 élèves répartis entre 108 classes et 286 enseignants, les élèves sont regroupés au sein d'un gouvernement scolaire qui a été mis sur pied avec l'aide de la COSYDEP. Il a pour objectif d'inculquer aux élèves une éducation au civisme, à la culture de la citoyenneté et à la gestion du cadre de vie.

Le président du gouvernement est choisi parmi les 216 délégués de classe par bulletin unique au suffrage universel direct. Les autres délégués sont constitués en Assemblée des délégués. Le gouvernement est responsable devant l'assemblée des délégués à qui il doit rendre compte. Chaque ministre du gouvernement est accompagné par un professeur qui lui sert de conseiller technique pour la réalisation de ses projets.

Le conseil des ministres se réunit tous les 15 jours et les commissions de l'Assemblée travaillent directement avec les ministres concernés. Les partenaires travaillent aussi

directement avec les ministres pour la réalisation de leurs projets. Tout cela va dans le sens de responsabiliser l'élève. Le lien et le suivi régulier avec l'administration du lycée peuvent permettre de prévenir et de régler les conflits qui surgissent.

1.4.3. Au niveau national

Dans le cadre de la lutte pour restaurer la stabilité dans le système éducatif, des amis et partenaires de l'école mènent de manière inlassable, depuis des années, des actions au niveau national. Il s'agit, entre autres, du Conseil national du dialogue social (CNDS), de la Fédération nationale des Associations de parents d'élèves et d'étudiants du Sénégal (FENAPEES), de la COSYDEP, de la Coalition nationale pour l'éducation pour tous (CNEPT), de l'USAID, etc.

- *L'expérience du CNDS*

Depuis des années, le CNDS a initié des rencontres annuelles (Saly I, II, III, IV, V) pour l'instauration d'un cadre permanent de dialogue, en vue d'un climat social apaisé dans le secteur de l'éducation. Outre l'accompagnement de certains partenaires comme le Bureau International du Travail (BIT), chaque rencontre associe les principaux acteurs du système, notamment les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves, les acteurs institutionnels et ceux de la société civile et est sanctionnée d'une déclaration commune.

A l'issue de ces différentes rencontres, des recommandations fortes ont été faites, se résumant ainsi :

- le respect des accords et / ou protocoles signés par les différentes parties, en particulier l'Etat qui éprouve souvent des difficultés sur le plan financier pour honorer certains de ses engagements ;
- la régularité de la tenue des élections de représentativité qui constituent la principale source pour apprécier la représentativité de chaque entité syndicale ;
- la restauration de l'équilibre du régime indemnitaire de la fonction publique en vue d'une meilleure gestion des frustrations découlant du traitement inéquitable de certains agents de la même hiérarchie ;
- la dotation d'un budget conséquent au secteur de l'éducation destiné aux infrastructures, équipements et outillages pédagogiques.

- *L'expérience de la FENAPEES*

La FENAPEES, quant à elle, invite tous les acteurs à une reconsidération des orientations stratégiques des politiques en matière d'éducation pour préserver le leadership du système éducatif Sénégalais en Afrique francophone, corriger les distorsions notées avec l'élargissement de la carte scolaire et la massification des effectifs, éviter la résurgence de certaines crises connues en 1968, 1988 -1989 (année blanche), 1993 - 1994 (année invalide), améliorer l'offre éducative...

Pour elle, les grèves cycliques, la crise de confiance entre les enseignants et les services de tutelles, la faible implication des enseignés dans les processus de prise de décisions les concernant, l'absence d'un dialogue franc et sincère, ont un impact sur la qualité des enseignements avec une réduction progressive du nombre d'étudiants étrangers.

Elle considère que les blocages du dialogue social dans l'école Sénégalaise sont souvent liés :

- aux faiblesses du dispositif institutionnel gouvernemental en matière d'organisation, d'alerte et de coordination ;
- à la persistance des préjugés, des soupçons, de la méfiance, de l'absence de traçabilité dans la gouvernance des ressources... ;
- à la dispersion des organisations syndicales ;
- au caractère endogène des crises et à l'absence de cadre juridique viable pour la prévention des crises par le dialogue social ;

- *L'expérience de l'USAID*

L'USAID, dans le cadre de projets d'appui à l'éducation, mène dans certaines localités des actions de prévention des crises en contribuant à **inculquer des valeurs de paix** dans les écoles. Cela a permis un net recul de la violence dans les zones ciblées, l'ouverture de l'école à la communauté et la mise à contribution des parents d'élèves et de la société civile ;

L'USAID a également aidé à la mise en place d'un gouvernement scolaire dans beaucoup d'établissements, en expérimentant un jeu de rôle des élèves. Des résultats probants ont été notés dans les écoles où cela a été initié.

- *L'expérience de la COSYDEP et de la CNEPT*

Ces partenaires de l'école ont surtout joué le rôle de sentinelle, actionnant constamment le levier de l'alerte, tirant la sonnette d'alarme quand c'était nécessaire.

- La COSYDEP n'a pas cessé durant toute son existence d'alerter les différents acteurs sur les dangers des conflits dans le système éducatif, afin de les pousser à privilégier la négociation à la confrontation. Dans cette perspective, elle n'a pas manqué d'œuvrer à la facilitation des rencontres entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants.

Parallèlement, la COSYDEP travaille à la réalisation d'études et à l'élaboration de documents sur le système éducatif ; une manière pour elle d'apporter sa contribution à la construction qualitative du système.

Dans ses recommandations phares figure, entre autres, la nécessité de restaurer les conditions de confiance entre les acteurs : la prévention à la place de la réaction ; des réponses systématiques aux correspondances des partenaires ; un format clairement planifié de prise en charge des accords déjà signés.

- La CNEPT a été mise en place depuis avril 2000 avec pour mission essentielle d'accompagner, de compléter et d'enrichir la politique éducative du gouvernement sénégalais.

Elle a eu à organiser, dans le cadre de sa mission de veille et d'alerte pour la pacification de l'espace scolaire et universitaire, des rencontres avec le gouvernement d'une part et avec les syndicats d'enseignants d'autre part.

Pour la CNEPT, l'édification d'une école nationale, démocratique, laïque et populaire de qualité passe nécessairement par la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de chaîne de décisions administratives ; et pour cela il faudrait inventer de nouveaux rapports entre les acteurs du système basés sur la confiance, l'anticipation et le sens du compromis.

1.5. BONNES PRATIQUES

L'expérience visitée peut permettre, si elle est bien évaluée, de capitaliser les bonnes pratiques, quelles que soient leurs limites. Parmi celles-là, nous pouvons noter :

- le dispositif du Médiateur à l'UCAD dont l'expérience peut être valorisée en comblant les faiblesses pour la constitution d'une véritable institution, cadre de dialogue et de concertation pour la prévention des conflits ;
- le dispositif de l'UGB consistant à instituer un cadre de médiation regroupant les PER, les PATS, des Imams et des chefs de quartier serait sûrement bénéfique, si l'on y associait les étudiants, après avoir fait l'expérience de rencontres régulières avec les acteurs et de partage avec les étudiants sur les normes organisant la vie à l'université pour une bonne compréhension des franchises universitaires;
- le dispositif de l'UT qui s'inscrit dans une nouvelle forme de gouvernance avec un cadre permanent de concertation regroupant tous les acteurs de l'université en partant même de la conférence des Présidents d'Amicale pour une prévention des conflits ;
- le dispositif d'un Bureau d'accueil et d'orientation pour les nouveaux bacheliers géré en majorité par les étudiants ;
- le dispositif de Gouvernement scolaire Kennedy, Limamoulaye, à généraliser en lui conférant une disposition de médiation, en lien avec l'administration et le corps professoral.

II. RECOMMANDATIONS

Pour la pacification durable de l'espace scolaire et universitaire, des mesures adaptées et consensuelles doivent être préconisées. Ainsi, le Conseil Economique, Social et Environnemental, à travers sa Commission de la Jeunesse, de l'Education, de la Formation, du Travail et de l'Emploi, formule les recommandations générales et les recommandations spécifiques suivantes.

2.1. Recommandations générales

Pour un changement de paradigme

Il s'agit, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant d'identifier leur part de responsabilité dans ce qui arrive à l'école sénégalaise et de convenir de la nécessité de :

1. Construire, autour de la **centralité de l'élève et de l'étudiant**, un consensus pour un respect du quantum horaire par tous les acteurs du système éducatif, à travers un pacte de pacification durable de l'espace scolaire et universitaire.

Un tel pacte permettrait la mobilisation et l'implication pleines et entières de chaque acteur, à travers des initiatives constructives pour le seul intérêt de l'école et de l'université.

Ainsi :

- l'Etat s'acquittera effectivement et à temps de tous ses devoirs régaliens vis-à-vis du système dans tous les domaines et dans tous les sous-secteurs, dans l'équité, la justice, l'égalité et le respect des lois et règlements de la République ;
- les chefs d'établissement développeront avec leurs partenaires des projets porteurs pour réaliser l'excellence dans leurs établissements respectifs, selon une gestion participative transparente ;
- les enseignants arrêteront les grèves, quand elles peuvent nuire aux intérêts supérieurs des élèves et étudiants, et trouveront des ressources additionnelles dans le cadre de leurs projets de recherches pour bonifier leurs labos et occuper leurs étudiants ;
- les étudiants et élèves s'abstiendront de faire grève et s'impliqueront davantage dans des activités au service de la communauté et pour l'amélioration de leur cadre de vie et d'études ;
- les parents d'élèves et d'étudiants auront à cœur de renforcer leur mobilisation pour des ressources additionnelles mais également pour participer activement à la prévention et à la résolution des crises en plus de la gestion transparente des ressources des établissements ;

- les collectivités locales prendront de manière effective et soutenue leur part dans la construction de l'école et des produits de qualité que celle-ci doit générer ;
 - les anciens élèves et anciens étudiants pourront aussi revenir vers leurs écoles ou facultés pour développer des activités d'accompagnement et de soutien en tout genre, pédagogique et matériel pour leurs frères et sœurs ;
 - les partenaires de l'école pourront ainsi renforcer leur accompagnement productif, efficace et efficient pour le bon devenir du système éducatif dans son ensemble.
2. Il s'agit également, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant de comprendre qu'à l'heure du numérique et de la mondialisation, les élèves et les étudiants ne peuvent plus être gouvernés comme avant et convenir de la nécessité de :
- construire une nouvelle gouvernance du système impliquant élèves et étudiants, en tant qu'acteurs centraux dans la gestion des établissements scolaires et universitaires.

Pour des stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises en milieu scolaire et universitaire

Elles se résument en trois niveaux :

- niveau national :

3. la refondation du système sur la base des principes et valeurs en vue de la restauration de sa crédibilité, partagés et acceptés par tous, avec un dispositif qui regroupe toutes les entités, du préscolaire au supérieur, en passant par le cycle fondamental, l'enseignement secondaire, comme le préconise le consensus issu de la dernière revue du programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) relatif à la fusion de tous les segments de l'éducation en un seul département ministériel en vue d'une meilleure cohérence des offres ;
4. la mise à profit des assises nationales de l'éducation en vue, pour l'adoption de réformes consistantes pour un nouveau statut de l'enseignant afin de restaurer les valeurs fondamentales qui caractérisent la profession (l'éthique, la déontologie, la responsabilité, l'attachement, l'investissement, la coopération sociale avec les parents et les communautés...) et l'élaboration de nouvelles stratégies de financement du secteur de l'éducation ;
5. la rationalisation de la carte universitaire et une bonne planification des flux d'entrée sur la base d'une gestion prévisionnelle de l'accroissement du nombre de bacheliers et d'une prise en charge convenable des demandes des communautés et des acteurs du système ;
6. l'institutionnalisation de la gestion participative, avec l'adoption d'une charte commune de gouvernance administrative, pédagogique et financière de ressources des écoles et des universités et la mise en place de dispositifs de coordination, inclusifs et fonctionnels ;

7. le respect et le suivi diligent des engagements de l'Etat en matière de réhabilitation, de construction et d'équipement, l'achèvement sans délai des chantiers en cours et l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipement des différentes universités, en tenant compte des évolutions et des besoins en informatique, notamment au niveau de celles dites de troisième génération ;
8. la dotation conséquente des établissements scolaires et universitaires en ressources matérielles et financières (budgets de vérité) permettant de payer régulièrement, en conformité à la réglementation et de faire face à la totalité de leurs charges, en vue d'une préservation durable de la paix sociale ;
9. le recrutement et la disponibilité des ressources humaines dont les déficits constituent les causes les plus graves de désordre dans le fonctionnement de l'école: les enseignants, les éléments du corps médical en charge des populations scolaires et universitaires, les personnels administratifs, techniques et de services, les assistants sociaux ;
10. la restauration des services sociaux scolaires et le recrutement d'un personnel pluridisciplinaire dans les établissements scolaires et universitaires ;
11. la réalisation d'un état des lieux de tous les accords signés entre l'Etat et les différentes organisations syndicales, le rétablissement du climat de confiance entre les différentes composantes de la communauté éducative, la création d'un comité de suivi des engagements et la planification de leur mise en œuvre ;
12. la réalisation de l'étude sur le système de rémunération et de motivation des agents de la fonction publique, selon les normes républicaine afin de respecter l'orthodoxie et de rétablir l'équité dans le système et restaurer la confiance entre acteurs.
13. la moralisation de l'espace scolaire et universitaire en veillant à éradiquer toute dérive liée à la propagande politique et religieuse ;

- niveau universitaire :

14. une large diffusion des textes régissant les universités en matière d'autonomie de gestion et de franchises universitaires et leurs manuels de procédure, s'il en existe ;
15. le renforcement des capacités des personnels administratifs et techniques des universités sur la législation du travail et la gestion des conflits ;
16. le renforcement des mesures de sécurité dans l'espace universitaire et l'exigence de professionnalisme dans le maintien de l'ordre ;
17. la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des universités, de gestion des plateformes revendicatives et des protocoles d'accord signés ;
18. l'instauration d'un dispositif inclusif, dans le dialogue et dans l'enseignement, d'une pédagogie du respect de la hiérarchie, des normes de conduite, du respect des responsabilités des délégués dans les différentes instances et la planification de rencontres régulières entre les chefs d'établissement et les diverses catégories de délégués.

19. l'établissement de conventions de partenariat avec le secteur privé, les organismes internationaux, les centres de recherche spécialisés, les structures de santé, les laboratoires, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales pour décloisonner l'université et rapprocher les étudiants du monde de la vie professionnelle ;
20. la promotion de la recherche de financements de projets par les laboratoires, au niveau africain comme international, pour accompagner les Enseignants chercheurs et les étudiants mobilisés dans ces projets afin de donner des moyens complémentaires, en équipement et en financement pour les laboratoires ;
21. la correction de l'aberration consistant à faire porter les services sociaux des universités de Thiès et de Bambey par le COUD situé à Dakar ;
22. l'appui au renforcement des capacités des dirigeants syndicaux et des organisations comme la section éducation du Comité National sur le Dialogue Social, en vue d'une meilleure prévention des crises et d'une gestion responsable des revendications ;
23. l'institutionnalisation d'un Conseil Présidentiel annuel sur l'éducation et l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques sectorielles les concernant ;

- *niveau l'enseignement général, technique et de la formation professionnelle*

24. l'évaluation des actions et / ou initiatives des différentes organisations de la société civile et la capitalisation des bonnes pratiques du PDEF, relatives aux organes de concertation et de gestion des établissements ;
25. le respect de l'équité de traitement entre les différents corps de la fonction publique en jouant autant que possible la carte de la transparence.
26. le respect des engagements de l'Etat en matière de promotion de la formation professionnelle et technique ;
27. la promotion, dans le Moyen secondaire, surtout technique et professionnel, de la recherche de financement pour les projets d'établissement, au niveau national, africain comme international, pour des ressources additionnelles utiles au bon fonctionnement des lycées et collèges pour l'excellence, à l'exemple du lycée Limamoulaye de Guédiawaye qui s'est doté d'une centrale électrique grâce à l'aide de partenaires italiens.

2.2. Recommandations particulières

Elles visent essentiellement l'amélioration systématique des conditions des personnels de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des étudiants et des élèves.

- *Pour une gestion anticipative des préoccupations des enseignants du supérieur*

28. l'allocation aux universités nouvellement créées d'une enveloppe spéciale sur le budget de 2015 et l'octroi, dans le cadre du partenariat public-privé, d'un financement fondé sur des contrats de performance ;

29. Dégrossir les effectifs de l'UCAD et les ramener progressivement à un maximum de 30000 étudiants avec une capacité d'hébergement d'au moins 20000 lits ;
30. le règlement définitif du problème de retard des salaires des personnels de l'enseignement supérieur en explorant la piste de leur gestion par la direction de la solde, tout en respectant l'autonomie des universités ;
31. la résolution du problème des vacataires du supérieur par une harmonisation de leur statut avec les corps existants dans le sous-secteur, tant pour les problèmes de salaires que de carrière ;
32. la mise en place d'un système d'information performant, accepté et accessible à l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, en pensant aux moyens modernes, Radio, TV ;
33. la valorisation du statut du médiateur de l'Université, le renforcement de ses moyens d'action et l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue permanent au niveau de chaque faculté à raison d'une rencontre par an et d'une rencontre par trimestre en inter-facultés, afin d'anticiper sur les crises (voir l'expérience de l'Université de Thiès);
34. le prélèvement volontaire de 1% du salaire (ou sous forme d'abattement fiscal) pendant la première année d'embauche de tout fonctionnaire ou travailleur destiné au budget de l'Université d'origine.
- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des personnels de l'éducation***
35. le paiement des salaires et indemnités diverses des enseignants des corps émergents et des vacataires, à date échue ;
36. la décentralisation de la gestion budgétaire au niveau local comme le préconisent les principes de l'UEMOA en matière d'exécution de budget programme en adaptant les procédures aux exigences de résultats ;
37. l'élaboration d'un calendrier de rencontres périodiques Etat/partenaires sociaux en vue d'anticiper sur les conflits par une logique préventive ;
38. le recrutement suffisant de professeurs, dans toutes les disciplines, notamment en mathématique et en philosophie ;
39. la programmation et la tenue régulière des Commissions Administratives Paritaires.
- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des personnels du CFPT***
40. la planification du passage progressif du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal / Japon (CFPT / SJ), à l'enseignement supérieur de même que le CEDT-G15.
- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des étudiants***
41. le paiement régulier des bourses le 25 de chaque mois et des aides au début de l'année universitaire pour soulager les étudiants des exigences et charges sociales ;

42. l'adoption d'un plan de recrutement d'au moins 500 enseignants par an pendant 5 ans pour toutes les universités afin d'améliorer le ratio enseignant/étudiants ;
43. la généralisation des bureaux d'accueil et d'orientation des étudiants dans tous les campus pédagogiques et l'amélioration de la communication sur l'université virtuelle en tenant compte des mesures d'accompagnement qui s'imposent au profit des premières générations d'étudiants ;
44. l'adaptation des modèles pédagogiques de certaines facultés comme la FASTEF aux nouvelles opportunités qu'offre l'approche par les compétences, tout en intégrant le système de validation des acquis de l'expérience, en vue d'une meilleure prise en charge des doléances des vacataires de l'enseignement moyen général ;
45. la révision des textes qui régissent les associations d'étudiants ;
46. le respect strict des lois par tous et en cas de nécessité permettre le déploiement des forces de l'ordre dans le campus conformément aux textes sur les franchises universitaires et l'installation concertée d'une police universitaire sur la base d'un large consensus entre les acteurs ;
47. la contractualisation avec les associations d'étudiants pour la réalisation d'activités utiles, pouvant contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie ;
48. la valorisation des opportunités de Co-diplômation avec d'autres Universités et Instituts de formation ;
49. l'élaboration d'un règlement intérieur qui détermine le comportement de chacun au sein des universités et l'organisation régulière d'élections de représentants aux diverses instances délibérantes ainsi que le respect strict du caractère laïc de l'espace scolaire et universitaire sans préjudice pour la liberté de culte ;
50. l'effectivité de la représentation des étudiants dans les assemblées de département, de faculté ou d'UFR, de grande école ou université, ainsi que la représentation des personnels administratifs, techniques et de service, en codifiant les pratiques qui précisent sur quelles questions les élèves, les étudiants et les représentants des PATS délibèrent en ces instances.

- *Pour une gestion anticipative des préoccupations des élèves*

51. l'amélioration du cadre de vie des élèves par la promotion de l'éducation à la citoyenneté qui inclut l'éducation à la paix et à l'environnement ;
52. l'appropriation de certaines stratégies développées par l'USAID, en vue de pérenniser les acquis et encourager leur élargissement à d'autres établissements surtout en matière de gouvernement scolaire ;
53. le respect de la chaîne des autorités dans l'adresse des revendications : le chef d'établissement, l'inspecteur d'académie, le préfet, le gouverneur, le ministre de tutelle ;

CONCLUSION

La prise en compte de ces divers éléments dans le processus en cours des Assises Nationales de l'Education devra permettre une mise en cohérence de toutes les initiatives afin d'arriver à un consensus fort autour de l'Education et la Formation.

Il s'agit d'organiser la prévention et la gestion des crises en vue de parvenir à une paix sociale durable dans l'espace scolaire et universitaire.

Pour y parvenir, il faudra sans aucun doute, rebâtir l'Ecole et l'Université aussi bien dans leur matérialité physique et humaine que dans leurs règles de fonctionnement optimal.

Le CESE reste convaincu que la mise en place de cadres permanents de dialogue entre les différentes composantes de la communauté éducative, régis par un code éthique qui détermine le comportement des uns et des autres pourra largement y contribuer.

2014

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

« Quels dispositifs pour une prévention et une
gestion des crises dans l'espace scolaire et
universitaire en vue d'une paix durable ? »

CESE
1ère Session ordinaire 2014 Commission de la Jeunesse,
de l'Éducation, de la Formation, du Travail et de l'Emploi
25/04/2014



Conseil économique social et environnemental:

1^{ère} Session ordinaire 2014

***Commission de la Jeunesse, de l'Education, de la Formation, du
Travail et de l'Emploi***

Eléments saillants du projet de rapport portant sur :

*« Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans
l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? »*

TABLE DES MATIERES

LA CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE NOUVELLE VISION, UN NOUVEL ELAN POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5
1. VOLET INFRASTRUCTUREL.....	5
1.1. Infrastructures pédagogiques	5
1.1.1. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)	6
1.1.2. Université de Thiès	7
1.1.3. Université Alioune Diop de Bambey (UADB).....	9
1.1.4. Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB)	10
1.2. Infrastructures sociales	13
1.2.1. Université de Thiès	13
1.2.2. Université Alioune Diop de Bambey (UADB).....	14
1.2.3. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)	15
1.2.4. Université Gaston Berger de Saint-Louis.....	16
2. LES REFORMES EN COURS	19
2.1. Textes déjà mis en application	19
2.1.1. Arrêté fixant les taux des droits d'inscription au niveau des établissements publics d'enseignement supérieur	19
2.1.2. Arrêté fixant les critères de renouvellement des allocations de bourses nationales	19
2.2. Textes en cours d'élaboration ou dans le circuit de validation avant adoption	19
2.2.1. Loi d'orientation de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation des Sciences et des Techniques (ESPRITS)	19
2.2.2. Loi-cadre portant statut et organisation des universités	19
2.2.3. Mise en place d'une police universitaire.....	19
3. RENFORCEMENT DU DIALOGUE AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS DU SOUS-SECTEUR	20
3.1. Relations avec le Syndicat autonome de l'Enseignement supérieur (SAES)	20
3.2. Relations avec les amicales des étudiants.....	21
4. LA NOUVELLE CARTE UNIVERSITAIRE.....	23
4.1 Carte universitaire actuelle	23
4.2 Les grands projets d'infrastructures adossées au pôle de développement.....	23
4.2.1. Pôle ouest.....	23
4.2.2. Pôle nord	24
4.2.3. Pôle Centre	24
4.2.4. Pôle Sud	25

4.2.5 Pôle Est	25
4.2.6. Université arabo islamique (à vocation sous régionale)	26
4.2.7. Réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP)avec un établissement spécifique dans chaque région	27
4.2.8.Université virtuelle sénégalaise (UVS) avec son siège à Diamniadio et ses espaces numériques ouverts dans les 45 départements du Sénégal	28
4.2.9.Construction de la Cité du Savoir à Diamniadio	28
ANNEXE : SITUATION DES PROJETS DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	30
CHANTIERS BCI 2013	30
CHANTIERS BCI 2014	32

LA CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE NOUVELLE VISION, UN NOUVEL ELAN POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le processus de réflexion sur le devenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Sénégal initié par la *Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur* (CNAES) s'est terminé par la tenue du 1^{er} Conseil présidentiel (CP) de l'histoire du Sénégal dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les onze décisions que Monsieur le Président de la République a prises à cette occasion constituent un programme décennal pour le secteur. Leur pertinence ne cesse de rallier tous ceux qui reconnaissent en l'enseignement supérieur et la recherche, un levier du développement économique, social et culturel de notre pays vers l'émergence.

Ainsi, la CNAES constitue-t-elle une réponse à la problématique : « *Comment construire, autour de l'université, un consensus national à même d'installer de manière durable la stabilité indispensable à la performance du système ?* »

Les éléments ci-après constituent des réponses aux interrogations soulevées dans le rapport.

1. VOLET INFRASTRUCTUREL

Il s'agit de développer dans ce point de l'augmentation des capacités d'accueil des structures pédagogiques et sociales d'enseignement supérieur.

1.1. Infrastructures pédagogiques

A travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI), les infrastructures suivantes ont été réceptionnées ou sont en cours d'achèvement :

- Faculté de médecine l'UCAD ;
- Bâtiments hébergement de l'UCAD : 4 pavillons ;
- La 2^{ème} Cité des Enseignants du supérieur Phase II: il ne reste que le mur de clôture et les aménagements extérieurs ;
- Les cuisines restaurants de la grande cité de l'UCAD et de la FASTEF;
- La cuisine restaurant de l'Université de Thiès ;
- Les Travaux de réhabilitation de l'Hôtel du Rail à Thiès ;
- Un bâtiment pédagogique à l'UADB,
- La construction de 2 bâtiments pour hébergement des étudiants à l'UADB,
- La construction de l'UGB 2 ;
- L'extension de la bibliothèque de l'UGB ;
- La construction de 3 pavillons pour hébergement des étudiants à l'UGB.

Un investissement sans précédent a été fait dans l'enseignement supérieur afin de rattraper le retard en matière d'infrastructures.

Le programme spécial décidé par le Chef de l'Etat prévoit de doter le Ministère, au niveau du BCI, de **18 milliards de FCFA en 2014, 21 milliards en 2015, 27 milliards en 2016 et 25 milliards en 2017.**

Au total, **302 milliards de FCFA** seront investis d'ici 2017.

En attendant la finalisation des infrastructures programmées dans le BCI 2013 et celles prévues dans celui de 2014 (cf. tableau annexe pour les différents projets), des bâtiments sont en train d'être réceptionnés au niveau des universités.

1.1.1. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Il faut d'abord préciser, concernant les effectifs de l'UCAD que le Ministère a enclenché, depuis la présente rentrée académique, la phase de décroissance de ceux-ci afin de les ramener dans les proportions attendues. Ainsi, pour la première fois de son histoire, l'UCAD a accueilli moins de bacheliers que l'année universitaire précédente avec près de 20 000 nouveaux bacheliers qui y ont été orientés.

A côté de cela, des investissements sont faits pour accroître sa capacité d'accueil. C'est ainsi qu'il faut noter la construction d'un amphithéâtre à la Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPO), ainsi que des bâtiments pédagogiques au niveau de la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Marché N° T 126/08 du 27/02/2008

Montant du marché : 2 159 096 296 FCFA

Durée des travaux : 12 mois

Date de démarrage : 27/02/08

Programme

Chaque bâtiment comprend :

- 50 chambres à 2
- 2 chambres individuelles spécialisées pour personnes à mobilité réduite ;
- 4 salles de télévision

Soit une capacité d'accueil de 102 lits par bâtiment.

Répartition des bâtiments :

Bâtiment 1 FASTEF :

Niveau d'exécution: 98%

Bâtiment 2 (grande cité)

Niveau d'exécution: 100%

Bâtiment 3 (grande cité)

Niveau d'exécution: 100%

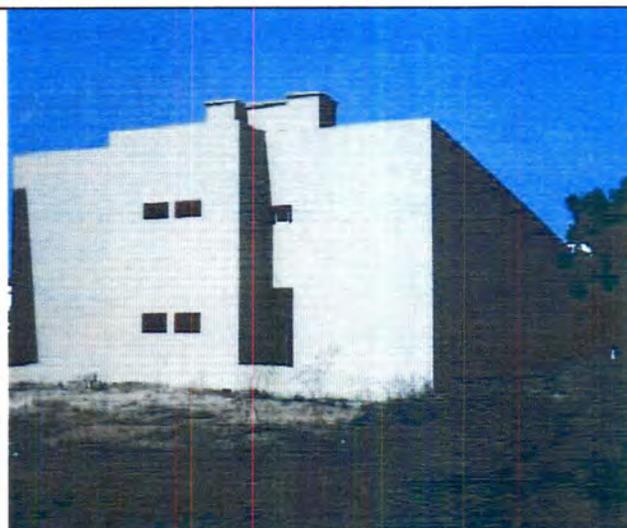
Bâtiment 4 (Cité Aline Sitoé Diatta)



Niveau d'exécution: 100%

Etat d'avancement :

Les travaux sont terminés et réceptionnés. La remise des clés peut être programmée.



1.1.2. Université de Thiès

Les travaux de réhabilitation de l'Hotel du Roi

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>CONTRAT N° : T/142/FM du 13/01/2004</p> <p>Entreprise : EGB MTV</p> <p>Montant du marché : 612 276 241 CFA HTVA</p> <p>Durée des travaux :4,5 mois</p> <p>Date de démarrage :</p> <p>Programme Le bâtiment a été affecté au MESR pour servir de lieu d'hébergement aux étudiants de l'Université de Thiès. Il s'agit de requalifier le bâtiment initialement conçu pour un hôtel en pavillon d'hébergement pour étudiants et d'y apporter les transformations nécessaires. Il en sera de même pour les 3 villas VIP contigües au bâtiment principal. A terme le projet comptera 64 chambres.</p> <p>Etat d'avancement : Bâtiment principal : 70% Villas VIP : 40%</p>	

Les travaux de construction de l'Abri des Jeunes

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Les travaux du marché de base ont été exécutés et réceptionnés.</p> <p>Le bâtiment a été affecté au MESR pour abriter le rectorat de l'Université de Thiès.</p> <p>Programme</p> <p>Il s'agit d'aménager architecturalement la distribution intérieure des pièces en relation avec les bénéficiaires, de réhabiliter et de reprendre l'électricité. Un architecte a été commis à cet effet.</p> <p>Une DRP sera lancée pour exécuter les travaux sur une durée de 3 mois.</p>	

1.1.3. Université Alioune Diop de Bambey (UADB)

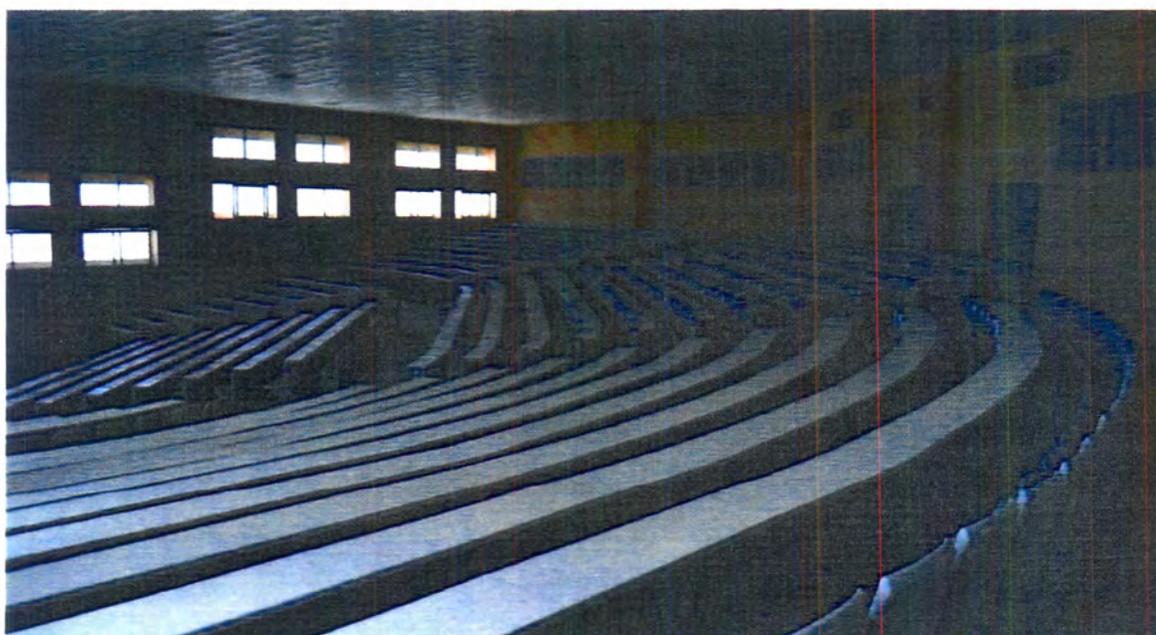
Construction d'une unité de recherche et de formation de l'UADB

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Marche N°:NT/0128/FM du 27/02/08</p> <p>Entreprise : ESMB</p> <p>Montant du marché :1 398 940 145 F CFA</p> <p>Durée des travaux : 24 mois</p> <p>Date de démarrage :27/02/08</p> <p>Programme Il s'agit de la construction de deux bâtiments à usage pédagogique A et B et d'une bibliothèque.</p> <p>Etat d'avancement : Bâtiments pédagogiques A et B : achevés réceptionnés et les clés remises au Recteur. Bibliothèque : travaux en cours (45%).</p> <p>Le marché a fait l'objet de travaux supplémentaires dont les procédures administratives d'approbation avenant ont provoqué un ralentissement dans l'exécution des travaux.</p> <p>Observation : Levée des réserves en cours</p>	 <p>The illustrations consist of three photographs of a modern university building. The top photo shows a wide view of the building with a yellow facade and white columns, set against a green landscape. The middle photo is a closer view of the building's facade, highlighting the white columns and the yellow walls. The bottom photo shows another angle of the building, emphasizing its architectural details and the surrounding environment.</p>

1.1.4. Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB)

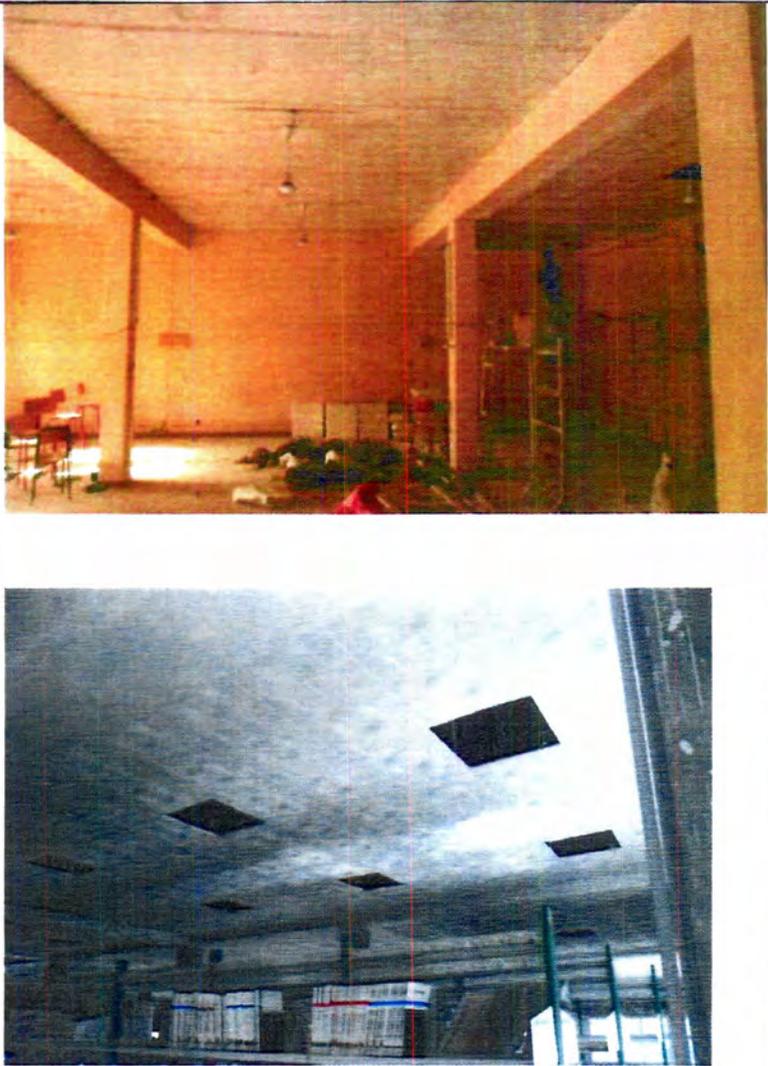
(Construction de salles de TD, d'un auditorium et d'un amphithéâtre)

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Marché N° : T/116/FM du 02 /01/08 Entreprise : ESCI Montant du marché : 2 576 011 134 F CFA Durée des travaux :24 mois Date de démarrage : 02 /01/08 Programme</p> <ul style="list-style-type: none">- Un auditorium, un amphithéâtre et des salles de TD. <p>Observation : Le bâtiment est réceptionné et déjà en service.</p>	 



La photo ci-dessus représente le nouvel amphithéâtre qui a été réceptionné. Ce qui permet d'accroître, de manière assez significative, la capacité d'accueil de l'UGB.

Projet d'achèvement et d'extension de la Bibliothèque universitaire

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Marché N° : T/103/FM du 17/11/06 Entreprise : ESCI Montant du marché : 471 993 032 F CFA Durée des travaux : 24 mois Date de démarrage : 17/11/06 Programme</p> <ul style="list-style-type: none">- Extension de la BU de l'UGB. <p>Etat d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Construction : 98%, <p>Observation :</p> <p>Il reste la pose des appareils électriques, la peinture et les finitions. Réception prévue fin décembre 2013.</p>	

1.2. Infrastructures sociales

Dans ce domaine, l'Etat a décidé de dérouler un programme d'urgence de construction de résidences universitaires *d'une capacité totale de 20 000 lits*.

En attendant, la première phase se déroule au niveau de l'UCAD avec la réalisation de pavillons d'une capacité totale de **1 044 lits** pour remplacer les pavillons vétustes qui ont été démolis.

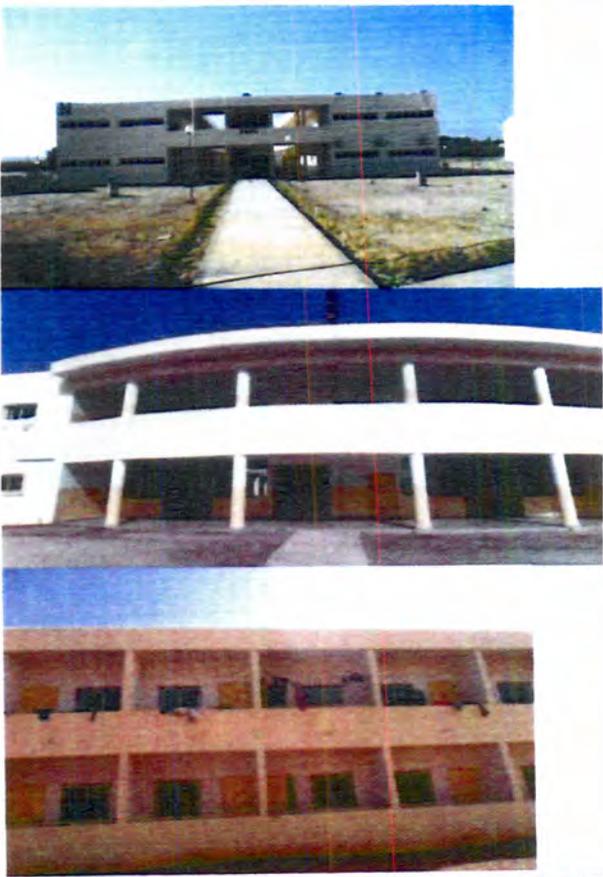
1.2.1. Université de Thiès

Le pavillon restaurant de l'Université de Thiès

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Marché N° : T/120/FM du 14/01/08 Entreprise : ESCI Montant du marché : 912 003 813 CFA. Durée des travaux : 24 mois Date de démarrage : 14/01/2008 Programme Il s'agit de construire une cuisine restaurant équipée de 1000 places comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cuisine moderne, - Une buanderie, - Une poissonnerie, - Une légumerie, - Une boucherie, - Une pâtisserie, - Deux chambres froides - Des bureaux <p>Etat d'avancement : Les travaux sont terminés et réceptionnés provisoirement. Les locaux sont occupés.</p>	

1.2.2. Université Alioune Diop de Bambey (UADB)

Construction de 2 bâtiments pour l'hébergement étudiants de l'UADB

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Marché N° : T/116/FM du 02 /01/08 Entreprise : EERI Montant du marché :996 545 948 F CFA Durée des travaux : 24 mois Date de démarrage : 02 /01/08</p> <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none">- Deux bâtiments pour hébergement étudiants d'un total de 102 Lits plus un foyer. <p>Etat d'avancement : Travaux terminés, réception provisoire prononcée. Clés remises au Recteur.</p>	

1.2.3. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Les cuisines restaurants de la grande cité de l'UCAD et de la FASTE

Marché N° : T 130/FM du 08/01/2008

Entreprise : ESCI

Montant du marché : 2 267 412 397 FCFA

Durée des travaux : 12 mois

Date de démarrage : 08/01/2008

Programme

Il s'agit de construire 2 cuisines restaurants équipées de 1000 places chacune comprenant :

- Une cuisine moderne,
- Une buanderie,
- Une poissonnerie,
- Une légumerie,
- Une boucherie,
- Une pâtisserie,
- Deux chambres froides,
- Des bureaux.

Soit une capacité d'accueil de 2000 places pour les deux restaurants.

Les cuisines-restaurants sont situées pour la première à la grande cité de l'UCAD, et pour la seconde à la FASTE (Ex ENS).

Etat d'avancement :

- Cuisine restaurant de la grande cité : déjà réceptionnée.
- Cuisine restaurant FASTE (Ex ENS) :

La réception peut être programmée dès que l'électricité sera à disposition.



Projets de 103 logements de 1044 m² UCAD

Les travaux vont démarrer dès la fin des démolitions en cours. Ce seront des résidences ultramodernes avec des chambres équipées d'ordinateurs de bureau pour les occupants. Les éléments constitutifs des trois bâtiments sont déjà construits et embarqués dans deux bateaux devant les transporter au Sénégal.

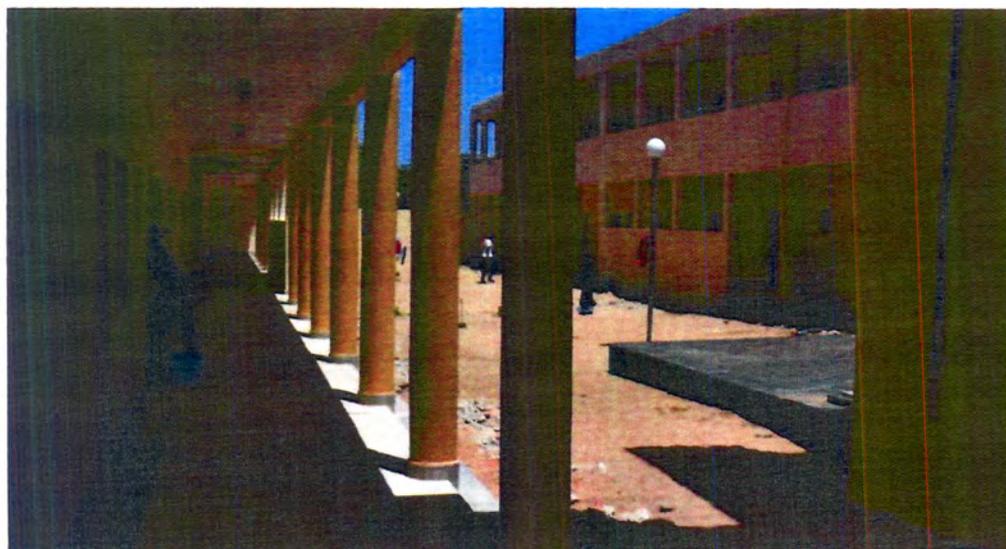
1.2.4. Université Gaston Berger de Saint-Louis

Construction de 3 bâtiments pour hébergement étudiants (JG2)

PROJETS	ILLUSTRATIONS
<p>Marché N° T/0129/FM du 27/02/08</p> <p>Entreprise : ESMB</p> <p>Montant du marché : 1 155 249 554 F CFA</p> <p>Durée des travaux : 24 mois</p> <p>Date de démarrage : 02 /01/08</p> <p>Programme trois bâtiments pour hébergement étudiants d'un total de 306 lits.</p> <p>Etat d'avancement : travaux terminés et réceptionnés.</p>	

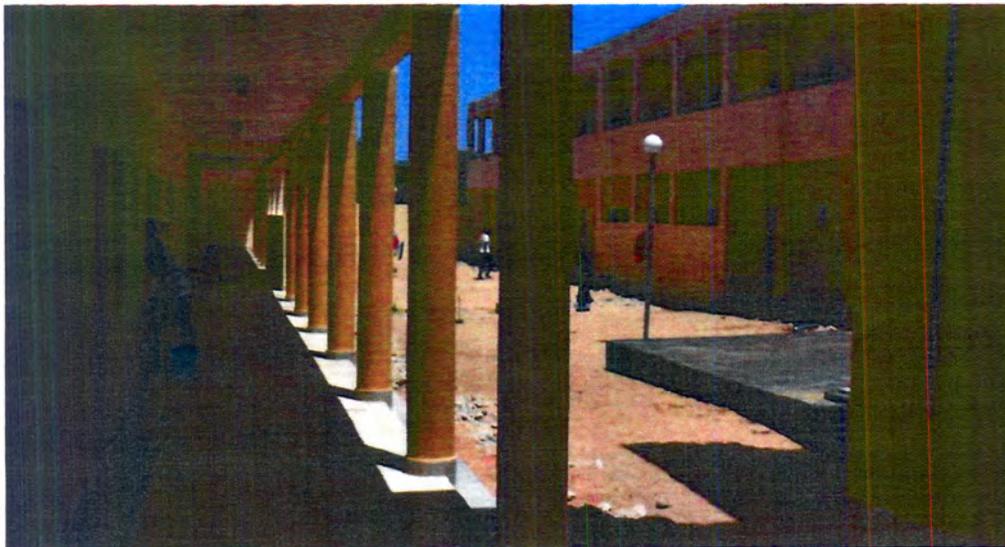
Photos relatives aux diverses constructions de l'UGB

UGB



Photos relatives aux diverses constructions à l'UGB

UGB - 2014-2015





2. LES REFORMES EN COURS

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a entamé dès la tenue du CP, un processus de réformes institutionnelles afin que le nouveau cadre réglementaire soit en totale adéquation avec les orientations issues des onze décisions présidentielles.

A ce titre, plusieurs textes ont déjà été révisés ou pris, tandis que d'autres sont en train de l'être

2.1. Textes déjà mis en application

2.1.1. Arrêté fixant les taux des droits d'inscription au niveau des établissements publics d'enseignement supérieur

Les droits d'inscription, qui n'ont jamais évolué depuis les années 1960, sont maintenant fixés à 25 000 FCFA pour la Licence, à 50 000 FCFA pour le niveau Master et à 75 000 FCFA pour le niveau Doctorat. Ce qui permet aux Institutions d'Enseignement supérieur de disposer de ressources supplémentaires pour assurer aux étudiants une formation de qualité ;

2.1.2. Arrêté fixant les critères de renouvellement des allocations de bourses nationales

Cet arrêté, comme son nom l'indique, fixe les nouveaux critères de renouvellement des bourses, à savoir entre autres, un seul redoublement permis par cycle, la perte de la bourse en cas de redoublement en Master 2 et, sauf dérogation exceptionnelle pour les étudiants de Doctorat, l'impossibilité pour les étudiants de plus de 30 ans, d'avoir droit à une bourse. Ces mesures, qui ont été partagées et diffusées auprès des étudiantes et étudiants, permettront de mettre la bourse au service exclusif de la réussite de l'étudiant.

2.2. Textes en cours d'élaboration ou dans le circuit de validation avant adoption

2.2.1. Loi d'orientation de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation des Sciences et des Techniques (ESPRITS)

Ce texte permettra un meilleur encadrement des activités de recherche et une meilleure prise en charge des besoins des différents secteurs socioéconomiques

2.2.2. Loi-cadre portant statut et organisation des universités

Ce texte permettra la mise en place de nouveaux organes de gouvernance, comme le Conseil d'administration dont la présidence sera assurée par un membre du monde socioéconomique. Cela permettra de mettre véritablement l'enseignement supérieur au service du développement du Pays. Il est déjà dans le circuit de validation.

2.2.3. Mise en place d'une police universitaire

Suite au Conseil interministériel sur la sécurisation de l'espace universitaire du 8 octobre 2013, une Commission de réflexion a été mise en place. Celle-ci devra déposer fin avril au plus tard la première mouture du projet de décret devant instituer cette police.

S'agissant de la prise en charge sociale des enseignants, des efforts sont en train d'être déployés par l'Etat, notamment en matière de logements avec la finalisation de la 2^{ème} Cité des Enseignants de Mermoz.

- Deuxième Cité des Enseignants de Mermoz

<p>Marché N° : T 0023/11 du 05/01/2011</p> <p>Entreprise : TOMASSI CONSTRUCTION</p> <p>Montant du marché :</p> <p>Durée des travaux : 12 mois</p> <p>Date de démarrage : 03/2004</p> <p>Programme : Construction de 140 appartements répartis sur 8 immeubles.</p> <ul style="list-style-type: none">- 80 appartements de 4 ch. + salon- 60 appartements de 3 ch. + salon. <p>Etat d'avancement : Les travaux sont exécutés à 98% tous corps d'état confondus.</p>	 
---	---

3. RENFORCEMENT DU DIALOGUE AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS DU SOUS-SECTEUR

3.1. Relations avec le Syndicat autonome de l'Enseignement supérieur (SAES)

Conformément aux instructions du Chef de l'Etat, le Ministère a entamé les négociations autour du Protocole d'accord liant le SAES à l'Etat.

Le processus est très avancé et pourra aboutir à la signature d'un accord. Les différentes étapes ont été :

- **le mercredi 27 novembre 2013** : conseil interministériel présidé par le Premier Ministre autour dudit protocole d'accord ;
- **le vendredi 29 novembre 2013** : réunion plénière présidée par Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles, en présence de Monsieur le Secrétaire général du SAES et les représentants des Ministres de l'Economie et des Finances et de l'Urbanisme et de l'Habitat. Quatre commissions techniques ont été mises en place :
 - Carrière du Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER) et questions pédagogiques ;
 - Infrastructures en cours et accès à la propriété ;
 - Retraite et prise en charge médicale ;
 - Compensation du bloc fiscal, des prêts DMC et autres questions financières.
- **le mercredi 11 décembre 2011** : réunion des commissions ;
- **le mercredi 19 février 2014** : réunion des présidents de commissions pour faire le point sur l'évolution des questions en suspens ;
- **le jeudi 27 mars 2014** : rencontre SAES – représentants de l'Etat ;
- **le jeudi 17 avril 2014** : réunion des commissions durant laquelle des avancées notables sont notées. Une plénière est prévue le 30 avril 2014 en vue de la signature d'un protocole.

3.2. Relations avec les amicales des étudiants

Compte tenu du contexte de réforme et de la nécessité de pacifier l'espace universitaire, le Ministère s'est donné pour obligation de rencontrer les étudiantes et étudiants aussi souvent que possible afin, d'une part, de les informer sur ce qui est en train d'être fait, et d'autre part, de trouver avec eux un consensus lorsque cela est nécessaire.

Ainsi, le tableau se trouvant ci-dessous, fait-il une présentation non exhaustive des rencontres entre le MESR et les représentants d'étudiantes et étudiants du Sénégal.

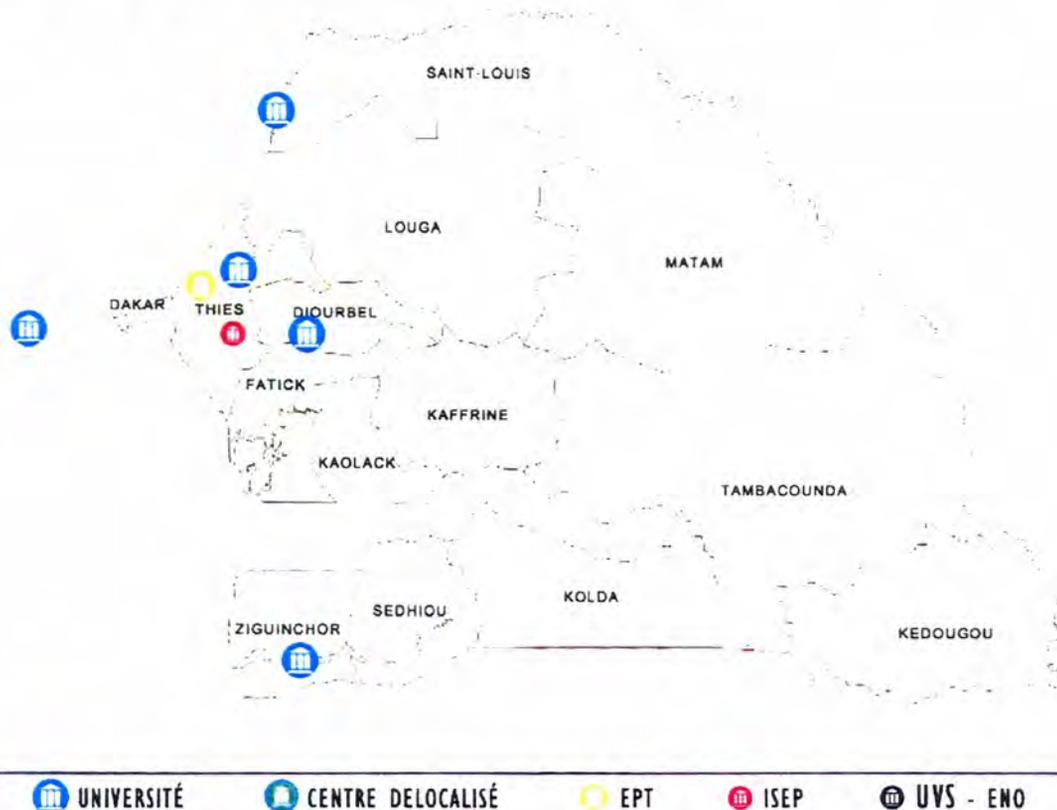
DATE	ACTIVITES	OBSERVATIONS
1^{er} juillet 2013	Rencontre, à THIES, entre Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les leaders étudiants des Etablissements d'enseignement supérieur public et privé.	Cette rencontre avait pour but d'expliquer les conclusions de la CNAES aux représentantes et représentants d'étudiantes et d'étudiants invités. Etaient également présents le Directeur général de l'Enseignement supérieur (DGES) et le responsable du Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur au

		Sénégal de la Banque mondiale.
14 août 2013	Tenue du Conseil présidentiel sur l'Enseignement supérieur et de la Recherche.	Les délégués des étudiantes et étudiants ont été invités et ils ont pris la parole à cette occasion pour marquer leur adhésion à la Réforme.
6-7-8 octobre 2013	Rencontre de partage, à SALY, avec les étudiantes et étudiants des institutions publiques et privées sur les décisions issues du conseil présidentiel du 14 août 2013.	236 délégués d'étudiantes et étudiants ont participé à cette rencontre, aux côtés de la FENAPES, du CNDS, des Médiateurs, des Recteurs et Directeurs centraux. Les étudiants ont approuvé les décisions et le plan de réformes en dépit de quelques réticences sur les questions relatives aux droits d'inscription.
8 décembre 2013	1 ^{ère} rencontre, à DAKAR à l'Hôtel NDIAMBOUR, avec la Coordination nationale des Etudiants du Sénégal à la suite de la grève menée en début d'année universitaire.	Discussions autour des points de la plateforme revendicative : 1- La hausse des droits d'inscription ; 2- Le paiement des bourses ; 3- La police universitaire.
24 décembre 2013	2 ^{ème} rencontre, à lasalle de Conférence du Ministère, avec la Coordination nationale des Etudiants du Sénégal.	2.2.3.1. La hausse des droits d'inscription ; 2.2.3.2. Le paiement des bourses ; 2.2.3.3. La police universitaire ; 2.2.3.4. La santé de l'étudiant Ibrahima DIOUF.
8 janvier 2014	Signature du protocole d'accord avec la Coordination nationale des Etudiants du Sénégal.	Seuls les délégués des étudiantes et étudiants de l'UASZ, de l'UT et de l'UADB ont signé.
15 janvier 2014	Rencontre avec les délégués de l'UCAD et de l'UGB pour la signature du protocole d'accord.	
8 février 2014	Rencontre de suivi du protocole d'accord présidé par Monsieur le Ministre.	
Mars	Rencontre de suivi du protocole d'accord présidé par le DGES.	

4. LA NOUVELLE CARTE UNIVERSITAIRE

4.1 Carte universitaire actuelle

La carte universitaire actuelle montre que les institutions publiques d'enseignement supérieur sont toutes localisées à l'ouest du pays.

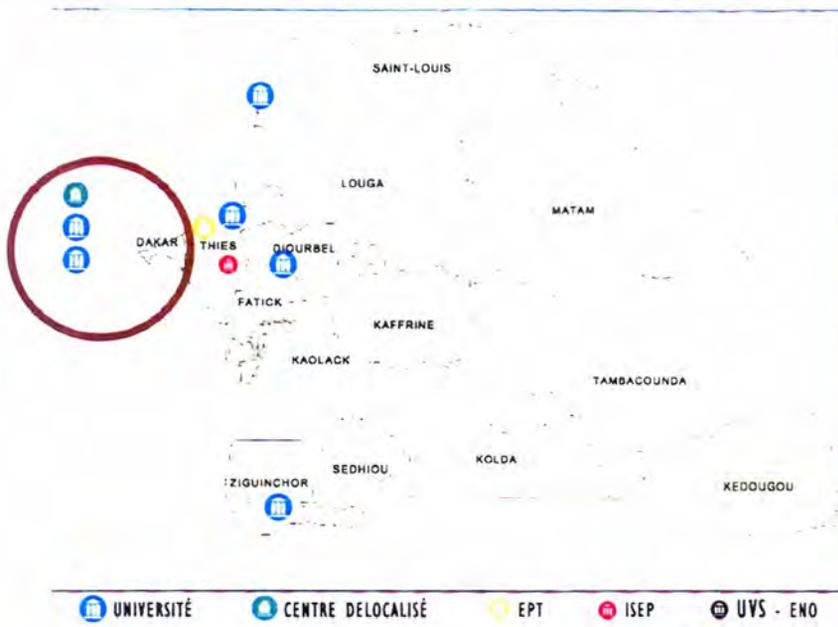


4.2 Les grands projets d'infrastructures adossées au pôle de développement

Dans le cadre de l'élargissement de la carte universitaire, il a été décidé de réfléchir au plan d'implantation des nouvelles Instructions d'Enseignement supérieur en fonction des différents pôles de développement du pays.

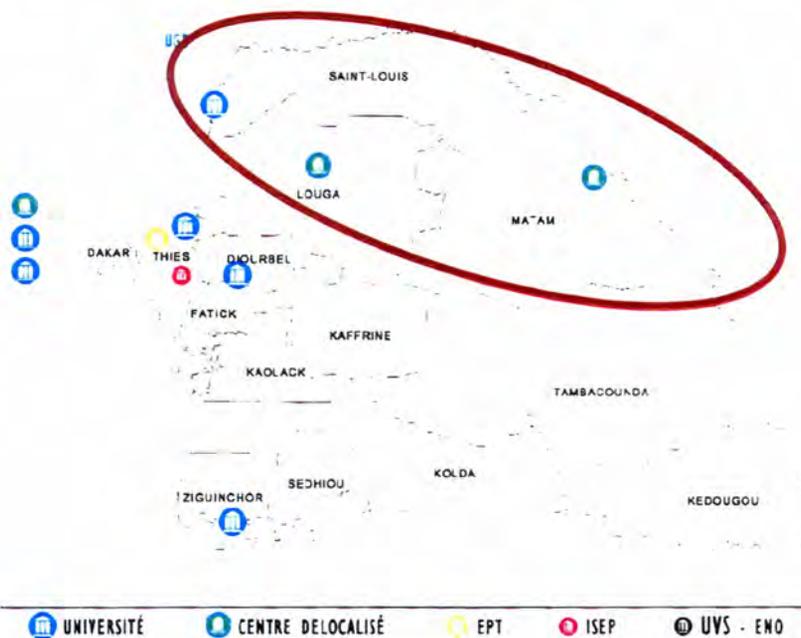
4.2.1. Pôle ouest

Construction de la deuxième Université de Dakar



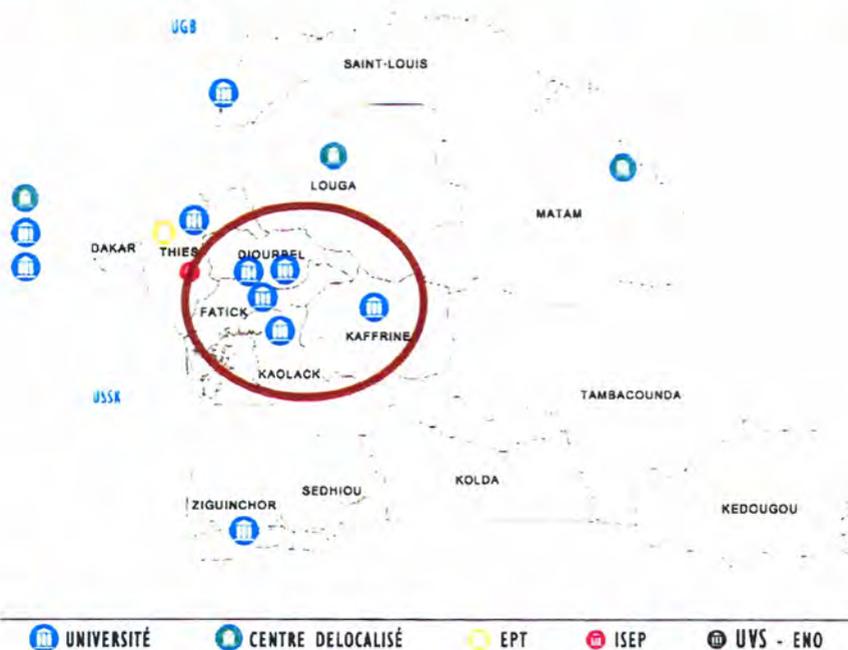
4.2.2. Pôle nord

Mise en place d'antennes délocalisées de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis dans les régions de Louga (Centre délocalisé de Guéoul) et Matam.



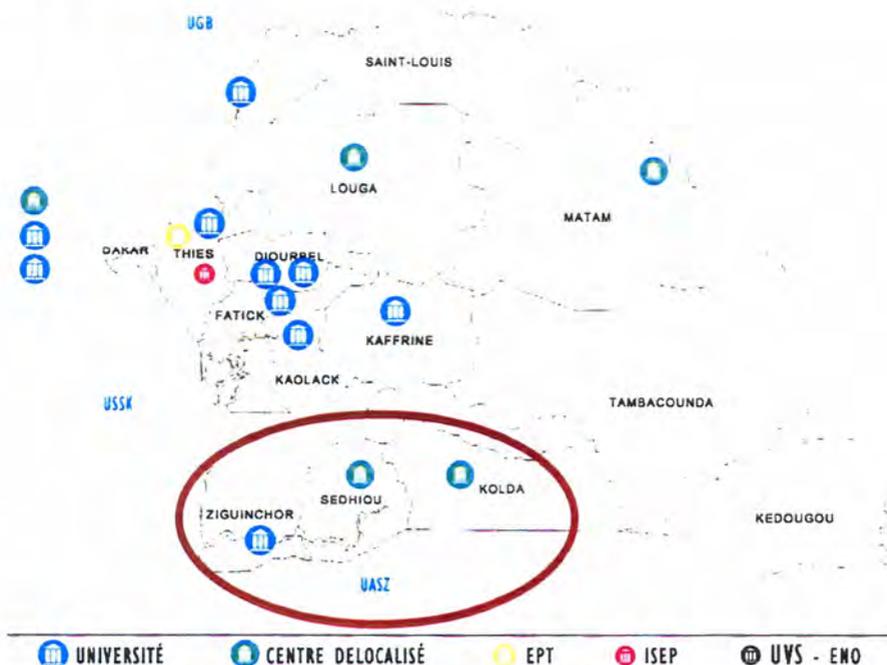
4.2.3. Pôle Centre

Construction de l'Université du Sine-Saloum de Kaolack (USSK). Cette Université multi-sites sera aussi présente dans les localités de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Toubacouta.



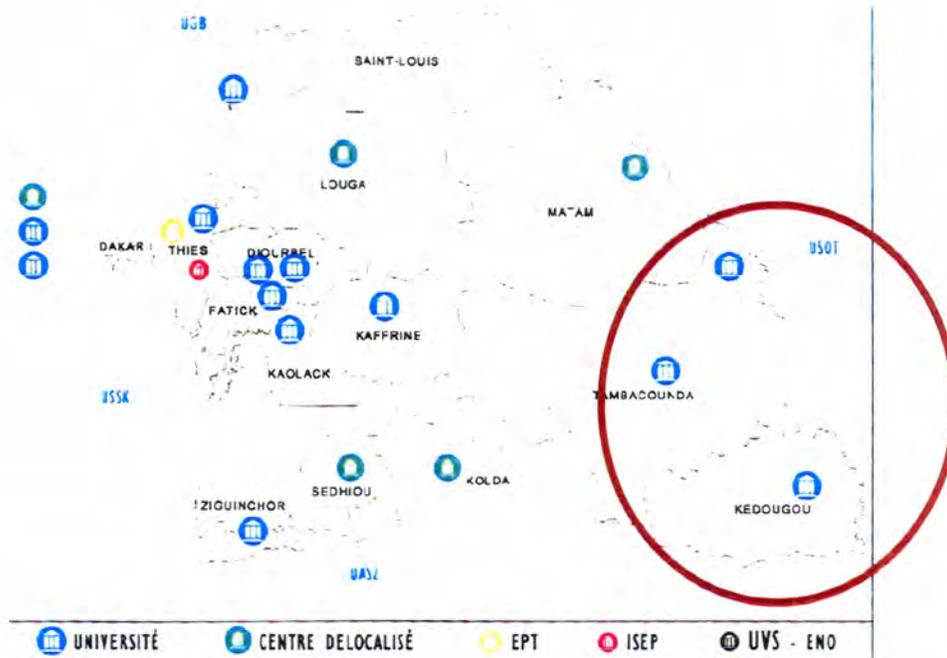
4.2.4 Pôle Sud

Construction d'antennes délocalisées de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) dans les régions de Sédhiou et de Kolda.

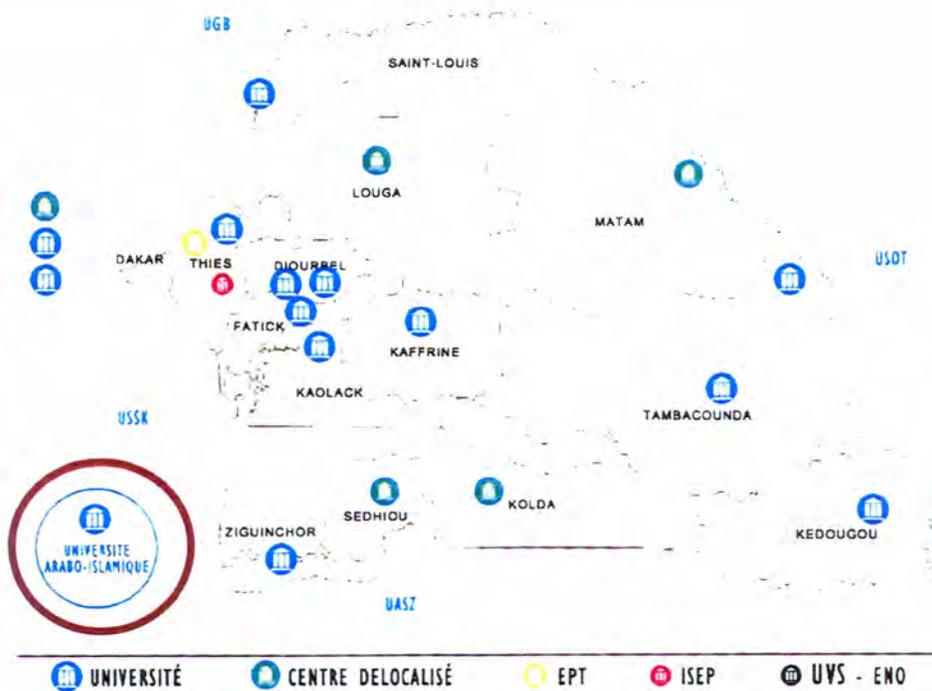


4.2.5 Pôle Est

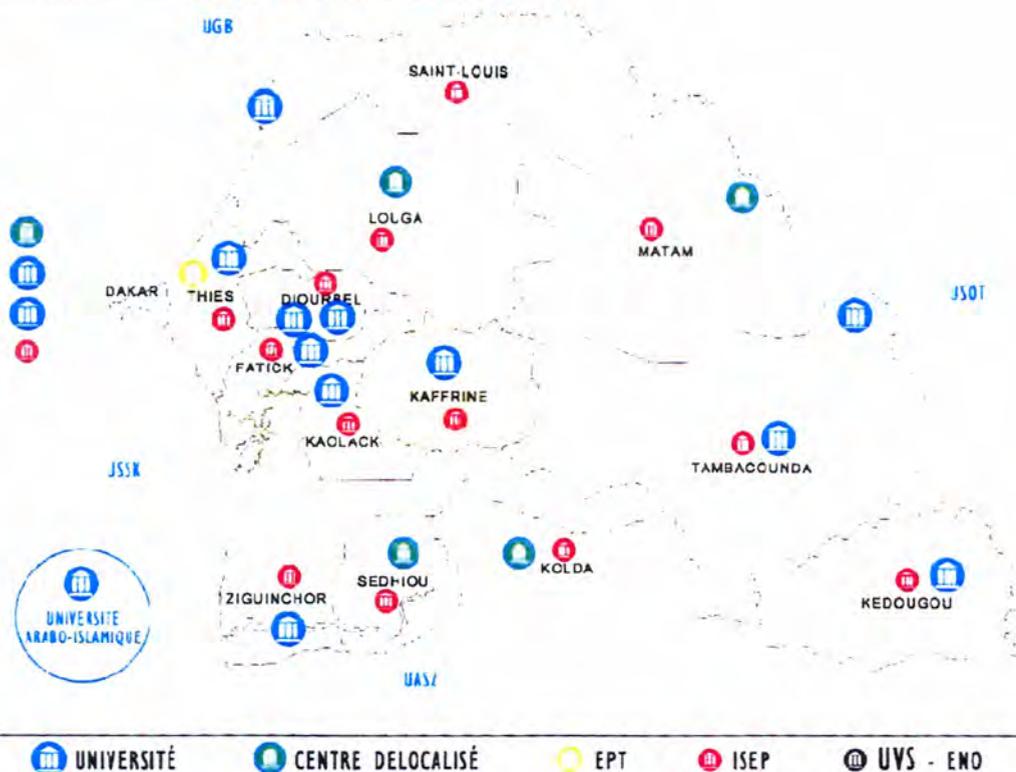
Construction de l'Université du Sénégal oriental de Tambacounda (USOT). Kédougou, Tambacounda et Bakel abriteront également des sites de l'USOT.



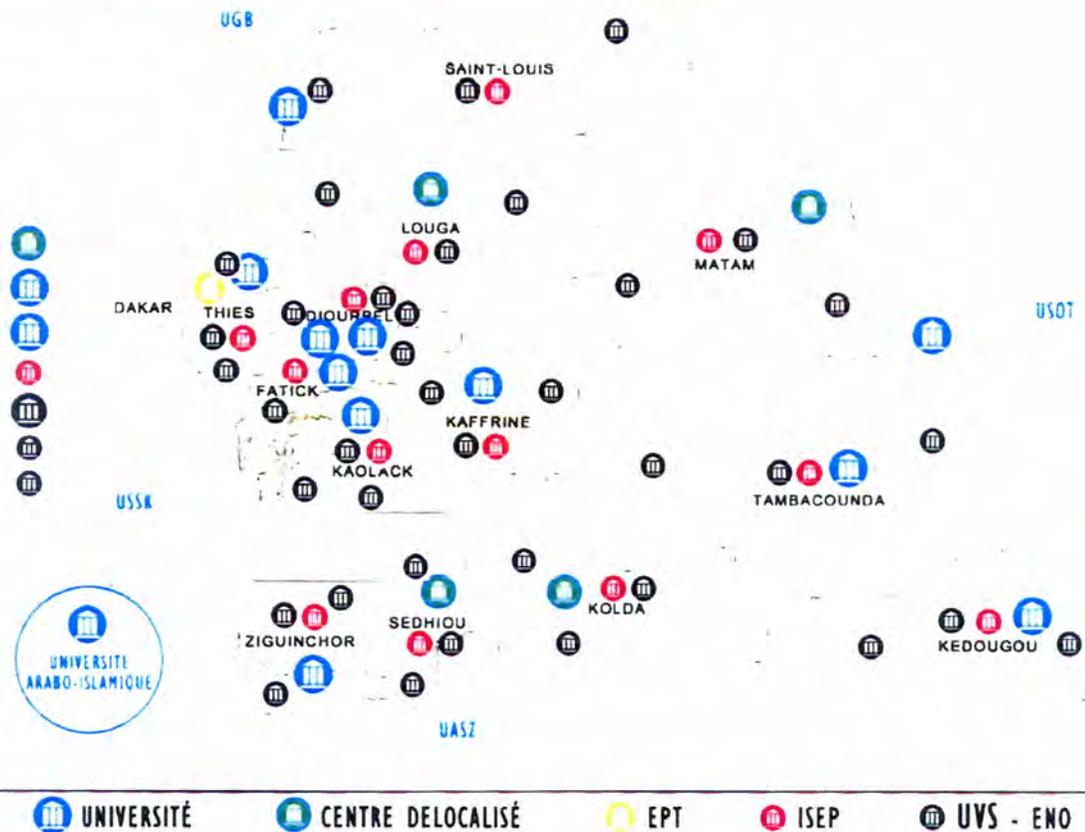
4.2.6. Université arabo islamique (à vocation sous régionale)



4.2.7. Réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) avec un établissement spécifique dans chaque région



4.2.8. Université virtuelle sénégalaise (UVS) avec son siège à Diamniadio et ses espaces numériques ouverts dans les 45 départements du Sénégal



4.2.9. Construction de la Cité du Savoir à Diamniadio

La Cité du Savoir abritera entre autres :

- ✚ le siège du MESR ;
- ✚ la Direction générale de l'Enseignement supérieur ;
- ✚ la Direction générale de la Recherche ;
- ✚ le siège du Centre national de Recherche scientifique et les laboratoires mutualisés ;
- ✚ l'Autorité nationale d'Assurance qualité ;
- ✚ le siège de l'Université virtuelle sénégalaise ;
- ✚ le Centre de Mutualisation et de Partage ;
- ✚ l'Office national du Baccalauréat ;
- ✚ la Direction des bourses ;
- ✚ le Centre national des œuvres universitaires du Sénégal.

ANNEXE : SITUATION DES PROJETS DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

N°	PROJETS	ENTREPRISES	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT PAYE	TAUX D'EXECUTION FINANCIERE EN %	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE EN %	OBSERVATIONS
1	4 bâtiments d'hébergement type A (UCAD)	ESCI	2 159 096 296	1583 781 155	73	100	Réception provisoire prononcée
2	Construction/Equipement cuisine /restaurant (UCAD)	ESCI	2 224 628 750	1 300 755 622	71	100	Réception provisoire de la cuisine restaurant de l'UCAD prononcée
3	Construction/Equipement cuisine /restaurant (EPT)	ESCI	912 003 813	784 238 809	86	100	Réception provisoire prononcée
4	UFR CUR (UADB)	ESMB	1 398 940 145	1 131 831 410	80	80	Les deux (2) bâtiments à usage pédagogique réceptionnés
5	4 bâtiments d'hébergement type B+ , foyer CUR(UADB)	EERI	996 545 948	94 851 152	95	100	Réception provisoire prononcée
6	3 bâtiments pour hébergement étudiants (UGB)	ESMB	1 155 249 554	1 113 402 505	96	100	Réception provisoire prononcée
7	Auditorium + Amphithéâtre + Salle TD (UGB)	ESCI	1 982 825 134	1 902 375 385	96	100	Travaux terminés non réceptionnés

CHANTIERS BCI 2013

N°	Projets numéro du marché et date d'approbation	Entreprises	Montant des travaux	Montant paye	taux d'exécution financière en %	taux d'exécution physique en %	Observations
1	Faculté de Médecine UCAD	ESCI	2 560 146 098	1 778 143 745	9	90	Travaux en cours
2	Cité des Enseignants du Supérieur	TOMASSI	2 855 654 706	2 780 099 949	99	100	Les travaux du marché de base sont exécutés à 100%. Avenant TS approuvé. Le marché complémentaire doit être établi.
3	Achèvement bibliothèque UGB	ESCI	471 993 032	349 991 908	74	98	Travaux de finition en cours
4	Construction du mur de clôture de l'USOT	GIE CHEIKHAL LISLAM	106 200 000	0	0	0	L'ordre de service de démarrage établi. Les travaux démarrent le lundi 14 avril 2014
5	Bâtiment R+2 de 12 salles de classes et de 4 SDC UGB	SATTAR	371 742 151	0	71 742 151	0	Finaliser le recrutement du bureau de contrôle technique en cours.
6	Construction d'un amphithéâtre de 150 places et deux salles de TIC (UASZ)	SATTAR	188 776 788	0	0	5	Travaux en cours
7	Construction équipement de locaux pédagogiques (UASZ)	EGBTP Amadou Hanne	212 000 000	42 400 000	0	35	Travaux en cours
8	Centre de recherche et d'essai de Kolda	SEFOTAK	49 649 616	0	0	80	Travaux en cours
9	Démolition des pavillons B2, G, F à l'UCAD	CDE	198 500 000	0	0	98	Démolition en cours de finition
10	Achèvement		630 261 519	331 189 403	0	0	Marché résilié et lancé par appel

N°	Projets numéro du marché et date d'approbation	Entreprises	Montant des travaux	Montant paye	taux d'exécution financière en %	taux d'exécution physique en %	Observations
	Hébergement CUR Ziguinchor						d'offre restreint infructueux. Marché relancé par appel d'offre ouvert le 11 mars 2014.
11	Extension du Centre d'Enseignement à Distance de Dakar	EMCSL	49 348 488	0	0	0	Site non disponible
12	Achèvement bibliothèque à l'UADB	ESMB	1 398 940 145	1 131 831 410	80	60	Lettre de mise en demeure adressée à l'entreprise.
14	Travaux d'achèvement de l'hôtel du rail	EGB MTV	612 276 241	0	0	90	Travaux démarrés par anticipation. Avenants administratifs pour transfert du projet à l'ACBEP en cours
15	Travaux d'achèvement d'une salle polyvalente (Palais des Congrès)	GETRAN	739 093 519				Avis d'approbation d'un projet d'avenant sans incidence financière obtenu de la DCMP le 24 mars 2014

CHANTIERS BCI 2014



N°	Projets numéro du marché et date d'approbation	Entreprises	Montant des travaux et études	Montant payé	taux d'exécution financière en %	taux d'exécution physique en %	Observations
1	Construction d'un bâtiment administratif et imprimerie à l'EPT	Borax	146 158 850	0	0	Fondations en cours	Marché attribué le 28 mars 2014
2	Construction du mur de clôture de Diourbel	Sélection en cours	500 000 000	0	0	0	Procédure de passation des marchés en cours
3	Construction du mur de clôture de GOSSAS	Sélection entreprise en cours	200 000 000	0	0	0	Appel d'offre lancé
4	Construction de la cité des enseignants du supérieur de Bambey et Ziguinchor	Sélection en cours	500 000 000	0	0	0	Appel d'offre restreint infructueux. Marché relancé par appel d'offre ouvert
5	Construction de la cité des enseignants du Supérieure de Thiès	Sélection en cours	500 000 000	0	0	0	Etudes architecturales en cours
6	Construction d'un bloc pédagogique à l'UASZ	Sélection en cours	550 000 000	0	0	0	Procédure de passation en cours
7	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'USSK	Sélection cabinet en cours	1 000 000 000	0	0	0	Sélection cabinet en cours
8	Etudes architecturales d'un amphi de 500 places + 10 salles de TD +10 salles de classe à l'UGB	Sélection cabinet en cours	700 000 000	0	0	0	Sélection cabinet en cours
9	Etudes architecturales du Centre délocalisé de l'UASZ à Kolda	Sélection cabinet en cours	30 000 000	0	0	0	Etudes architecturales en cours

10	Etudes architecturales Centre délocalisé de l'UGB à Guéoul	Sélection cabinet en cours	30 000 000	0	0	0	Etudes architecturales en cours
11	Projet d'assainissement de l'UGB	Etudes techniques en cours	200 000 000	0	0	0	Etudes architecturales en cours
12	Construction d'un restaurant de 500 places à Bambey	Etudes architecturales en cours	500 000 000	0	0	0	Etudes architecturales en cours
13	Centre médical universitaire Bambey	Etudes architecturales en cours	250 000 000	0	0	0	Etudes architecturales en cours
14	Fourniture et pose de l'ascenseur de la bibliothèque de l'UGB	Avenant en cours	80 000 000	0	0	0	Travaux démarrent dans 3 semaines par anticipation
15	Etudes architecturales des travaux de construction de l'ISEP de Matam	Sélection cabinet en cours	1 000 000 000	0	0	0	Etudes en cours d'achèvement